



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 16 mai 2016
N° 73/H030

COMMISSION « ENVIRONNEMENT
ET DEVELOPPEMENT DURABLE »



Réunion du 12 avril 2016

Liste des documents présentés et disponibles sur le site du Cnis (<http://www.cnis.fr/>)

- L'eau et les milieux aquatiques - Chiffres clés - Édition 2016 - Publication
- Les objectifs de développement durable post 2015 - Focus objectif 6 relatif à l'eau - Insee - Diaporama
- Données et statistiques sur la ressource en eau - Panorama - SOeS - Diaporama
- Besoins d'informations pour la gestion de la ressource en eau - CGEDD - Diaporama
- Enjeux pour une bonne gestion de la ressource - Une vision globale, tant sur le plan quantitatif que qualitatif - Direction de l'eau et de la biodiversité - Diaporama
- Les services d'eau et d'assainissement : des enquêtes statistiques à Sispea - SOeS - Diaporama
- L'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (et son dispositif Sispea) - Onema
- Compléter les systèmes d'information pour une meilleure régulation des services publics d'eau et d'assainissement - CGEDD - Diaporama
- Données et statistiques sur la ressources en eau : la qualité de l'eau - SOeS - Diaporama
- Données et statistiques sur la ressource : l'exemple des pesticides - SOeS - Diaporama
- Cerner les pressions sur l'eau : quelles données mobilisables pour la statistique publique ? Les enquêtes sur les pratiques culturelles - SSP - Diaporama
- La base de données des ventes de produits phytosanitaires - Onema – Diaporama

Documents complémentaires d'information – Objectifs de développement durable, ONU

- Water and sanitation : the pathway to a sustainable future
- Indicator 6 - Ensure availability and sustainable management of water and sanitation for all
- Indicator 6.3.2 - Ensure availability and sustainable management of water and sanitation for all - Unep - Diaporama
- Indicator 6.4.1 - Change in water use efficiency - Methodology - FAO - Diaporama
- Indicator 6.5.2 - Proportion of transboundary basin area with an operational arrangement for water cooperation - Unesco - Diaporama
- Indicator 6.6.1- Change in the extent of water-related ecosystems over time - Unep - Diaporama

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- 12 avril 2016 -

Président : Michèle PAPPALARDO, Cour des comptes

Rapporteurs : Sylvain MOREAU, Medde – Service de l’observation et des statistiques (SOeS)
Claire PLATEAU, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Responsable de la commission : Henriette LANTIN (01 41 17 52 67)

Rappel de l'ordre du jour

AVIS.....	5
I. INTRODUCTION.....	6
II. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU : AVANCEMENT DES TRAVAUX STATISTIQUES.....	6
III. RESSOURCE, QUALITE ET DISTRIBUTION DE L'EAU.....	10
III.1. La ressource.....	10
III.1.a. Panorama des données et statistiques sur l'eau.....	10
III.1.b. Enjeux pour une bonne gestion de la ressource : vision globale, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.....	11
III.1.c. Besoins d'information pour la gestion de la ressource.....	12
III.2. Focus sur les services d'eau et d'assainissement.....	14
III.2.a. Rappel historique : des enquêtes statistiques au système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement.....	14
III.2.b. Présentation de l'observatoire des services d'eau et d'assainissement et du système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement.....	15
III.2.c. Des systèmes d'information à compléter pour une nouvelle régulation des services publics d'eau potable et d'assainissement.....	16
III.3. La qualité de l'eau.....	23
III.3.a. Panorama des données statistiques sur la qualité de l'eau.....	23
III.3.b. Qualité de l'eau : exemple des pesticides.....	23
IV. PROPOSITION D'AVIS.....	32
V. CONCLUSION.....	33

Liste des participants

ALLAIN	Dominique	Conseil national de l'information statistique
BOUCHER	Émilie	Syndicat des eaux d'Île-de-France
CARRE	Catherine	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
COANTIC	Amélie	Eau de Paris
CRAN	Mélisa	Partenariat français pour l'eau
DE CROIX	Kevin	Université Paris X Nanterre - COMUE Paris Lumières
DEQUESNE	Jeanne	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
DESOBEAU	Hélène	Min. Environnement, de l'énergie et de la mer
DUBOIS	Aurélié	Min. Environnement, de l'énergie et de la mer - Serv. observation et statistiques
DUMOULIN	Virginie	Min. Environnement, de l'énergie et de la mer - Dir. gén. Aménagement, logement et de la nature
EYMERY	Franck	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
FLAMMARION	Patrick	Institut de Recherche en Sciences et Technologie pour L'Environnement et L'Agriculture
FORRAY	Nicolas	Min. Environnement, de l'énergie et de la mer - Conseil général environnement et développement durable
GAUDEUL	Sophie	Confédération française démocratique du travail
GIQUEL	Yves	Confédération générale du travail - Force ouvrière
GRAS	Olivier	Min. Environnement, de l'énergie et de la mer
GUETTIER	Philippe	Partenariat français pour l'eau
GUIZIEN	Dominique	Min. Justice - Sous-dir. de la statistique et études
HABAY	Séverine	Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne
JANIN	Jean-Louis	Académie de l'eau
KALAYDJIAN	Régis	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
LALEMENT	René	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
LANTIN	Henriette	Conseil national de l'information statistique
LAUNOIS	Lionel	Min. Agriculture, agroalimentaire et forêt - Dir. générale des politiques agricole, agroalim. et des territoires
LINOSSIER	Jean-Louis	Coordination nationale des Associations de Consommateurs d'Eau
MAGNIER	Julie	Office International de l'Eau
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique
MORARD	Valéry	Min. Environnement, de l'énergie et de la mer - Serv. observation et statistiques
MOREAU	Sylvain	Min. Environnement, de l'énergie et de la mer - Serv. observation et statistiques
MUNOZ	José	Suez Environnement
NIRASCOU	Françoise	Min. Environnement, de l'énergie et de la mer - Serv. observation et statistiques
PANETIER	Pascale	Agence nationale de sécurité sanitaire
PAPPALARDO	Michèle	Cour des comptes
PLATEAU	Claire	Insee - Études et synthèses économiques
PRIN COJAN	Annabelle	Entreprises pour l'Environnement
RAINGEARD	Brigitte	Min. Environnement, de l'énergie et de la mer - Dir. gén. Aménagement, logement et de la nature
ROCHE	Pierre-Alain	Min. Environnement, de l'énergie et de la mer - Dir. gén. Aménagement, logement et de la nature
ROUSSEAU	Bernard	Association France Nature Environnement
ROUSSEL	Philippe	Conseil national de l'information statistique
SAUVOUREL	Jean-Sébastien	Villes de France
SÉDILLOT	Béatrice	Min. agriculture, agroalimentaire et forêt - Service de la statistique et de la prospective
SILVESTRE	Marie	Université Pierre et Marie Curie
THIEU	Vincent	Université Pierre et Marie Curie

AVIS

Avis n° 1

Le Conseil a pris connaissance avec un grand intérêt du panorama qui lui a été présenté sur les données et statistiques concernant l'eau. Ce panorama, centré sur la ressource en eau, sa distribution et sa qualité, offre au Conseil une vision d'ensemble du système d'information existant, particulièrement appréciable compte tenu de la multiplicité des sources d'informations. La commission a pris connaissance des efforts faits par l'État et ses établissements publics pour mettre à disposition ces informations avec un souci d'accompagnement pédagogique des utilisateurs et de pertinence des systèmes d'information, mais note cependant :

- une demande d'enrichir la base de données Sispea par des variables issues d'une part de la statistique publique, relatives notamment aux caractéristiques des logements, aux accès aux services et d'autre part aux conditions économiques de gestion du service dans le but de permettre des approches multi-dimensions, sociales, économiques et environnementales ;

- l'intérêt que les informations issues des collectivités locales relatives à la gestion de l'eau par les services d'eau et d'assainissement soient davantage exploitées par la statistique publique. En conséquence, le Conseil recommande qu'une expérimentation soit lancée afin d'expertiser l'utilisation de ces informations à des fins statistiques.

Ces échanges se feront dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

La commission souhaite par ailleurs que, dans un délai à définir, les questions relatives aux captages et au prix de l'eau lui soient présentées dans leur ensemble.

Référence : [avis de moyen terme n° 4 de la commission « Environnement et développement durable »](#)

Avis n° 2

La commission recommande qu'un croisement des données relatives aux pressions et aux impacts sur la qualité des eaux puisse être opéré, notamment en ce qui concerne les pollutions diffuses. Cela suppose un rapprochement des données issues de la statistique publique (données sectorielles agricoles, données socio-économiques, etc.) et des données produites dans le cadre du système d'information sur l'eau. L'objectif est de rendre disponibles les différentes données pour tous les utilisateurs aux échelles pertinentes spatiales et temporelles pour éclairer le débat public et fournir un appui au pilotage et à l'évaluation de l'action publique, dans le cadre des règles de mise à disposition en vigueur.

I. INTRODUCTION

Michèle PAPPALARDO, Présidente

Bonjour à toutes et à tous.

Nous allons aujourd'hui travailler sur la thématique de l'eau, après avoir entendu Claire Plateau présenter la suite du « feuilleton », puisque nous sommes convenus qu'elle nous tiendrait régulièrement informés de l'évolution des indicateurs de développement durable. Puis nous aborderons le thème de l'eau : il est vaste et nous avons choisi de l'aborder sous trois angles : la ressource, les services et la qualité de l'eau.

Françoise Maurel, qui succède à Pierre Audibert (dont le départ avait été annoncé lors de la précédente séance) en tant que Secrétaire générale du Cnis, participe pour la première fois à cette commission. Je lui donne la parole afin qu'elle se présente elle-même.

Françoise MAUREL, Secrétaire générale du Cnis

Je suis actuellement directrice de la diffusion et de l'action régionale de l'Insee, ce qui englobe l'offre de publications et de données de l'Insee. Cette direction constitue l'interface de l'Insee avec le public et les utilisateurs. C'est la raison pour laquelle le Secrétariat général du Cnis y est implanté et que je succède à Pierre Audibert.

J'ai effectué à l'Insee une carrière de producteur de statistiques et occupé un certain nombre de postes hors de l'Insee, y compris en tant qu'utilisateur de données. J'ai notamment eu le plaisir de participer à la création du CGDD aux côtés de Michèle Pappalardo. Je m'occupais alors du Service Économie, Évaluation et Intégration du Développement durable (SEEIDD). Je me réjouis d'être présente parmi vous.

II. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU : AVANCEMENT DES TRAVAUX STATISTIQUES

Claire PLATEAU, Insee

Rappelons que je représente la France – plus précisément son institut statistique, l'Insee -, dans le groupe d'experts chargés de définir, au niveau mondial, les indicateurs qui permettront de mesurer l'atteinte des objectifs et cibles du développement durable de l'agenda 2015.

Les objectifs de développement durable de l'ONU succèdent aux « objectifs du millénaire » qui avaient été définis pour l'horizon 2015. L'Assemblée générale de l'ONU de septembre 2015 s'est fixé 17 objectifs et 169 cibles à atteindre d'ici 2030. Ils résultent d'un très long processus inclusif de négociation qui a associé les différentes parties prenantes et couvrent un champ beaucoup plus large que les objectifs du millénaire, puisqu'aux objectifs de développement s'ajoutent maintenant des objectifs de la soutenabilité de ce développement. Tous ces objectifs et cibles sont étroitement liés entre eux. La réalisation d'un objectif doit être analysée en prenant en compte ses interactions positives ou négatives avec les autres objectifs.

Après l'adoption des objectifs et cibles en septembre 2015, l'Assemblée générale de l'ONU devrait adopter en septembre 2016 les indicateurs qui permettront de suivre leur réalisation, étant entendu qu'on ne suit bien que ce que l'on mesure. La liste des indicateurs a été présentée en mars 2016 à la commission Statistiques de l'ONU et adoptée dans ce cadre. Elle sera ensuite examinée et validée par le Conseil économique et social de l'ONU en juin 2016 puis transmise à l'Assemblée générale de l'ONU du mois de septembre en vue de son adoption. La définition de cette liste résulte aussi d'un long processus de négociation entre les États, préparé par un groupe d'experts statisticiens.

Les objectifs et cibles de développement durable seront suivis au niveau mondial, au niveau région du monde et au niveau national. Les indicateurs mondiaux seront ainsi complétés par des indicateurs régionaux et nationaux. À titre d'exemple, les indicateurs de malnutrition pertinents pour certaines régions du monde seront sans doute complétés en Europe par des indicateurs d'obésité qui est un fléau de la pauvreté dans les pays développés.

Les agences onusiennes seront chargées de collecter les données et de les agréger en vue de la construction d'indicateurs mondiaux. Le mode de production des indicateurs sera assez voisin des indicateurs du millénaire, à ceci près que les États ont été cette fois associés à la définition des indicateurs. Les pays fourniront les données élémentaires pour calculer les indicateurs agrégés et les agences

onusiennes devront donner si nécessaire des explications aux pays lorsque les indicateurs utilisés dans l'agrégat diffèrent ou évoluent différemment des indicateurs nationaux.

Un groupe d'experts (IAEG-SDGs), composé de vingt-huit membres (dont la France) représentant de manière équilibrée les pays du monde, a reçu un mandat pour définir les indicateurs et maintenant pour leur mise en œuvre. Le groupe a défini 230 indicateurs, qui seront classés en trois catégories :

- ceux qui ne posent pas de problème, ni du point de vue de la définition, ni de la méthode de calcul (catégorie 1) ;
- les indicateurs qui ne posent pas de problème, ni du point de vue de la définition, ni de la méthode de calcul mais qui sont encore produits par un faible nombre de pays (catégorie 2) ;
- les indicateurs plus nouveaux et plus ambitieux, dont la définition n'est pas claire ou qui impliquent de s'entendre en termes de méthodes ou de définition de standards internationaux (catégorie 3).

Les agences onusiennes ont proposé une classification des indicateurs dans ces différentes catégories. Le groupe d'experts est chargé de valider cette classification d'ici la fin juillet.

Pour les indicateurs de catégorie 2, le groupe d'experts identifiera les besoins de capacités statistiques. Des sous-groupes thématiques seront mis en place pour mieux définir des indicateurs et s'accorder sur des méthodologies pour les indicateurs de la catégorie 3.

Le groupe de Praia travaille à la définition de méthodes standardisées pour suivre les questions de bonne gouvernance de l'objectif 16.

Un autre groupe, le *High Level Group (Groupe de Haut niveau pour les Partenariats)* travaille sur les questions de coopération internationale, de financement, de questions liées au développement et de mise en place d'un forum des données. Un sous-groupe est chargé de la synthèse des travaux de ces deux groupes.

Mon exposé va maintenant se focaliser sur l'objectif 6 relatif à l'eau.

L'objectif 6 vise à garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable. Il se décline en huit cibles, dont deux de mise en œuvre. Il sera suivi par 11 indicateurs :

- l'accès à l'eau potable pour tous ;
- l'assainissement et l'hygiène ;
- la qualité de l'eau ;
- l'efficacité de l'utilisation de l'eau ;
- le management de la ressource rare en eau ;
- la gestion des écosystèmes ;
- la mise en œuvre d'une politique de l'eau et de coopération internationale.

Ces objectifs concernent tous les pays, y compris les pays développés. Tous les territoires (métropole mais aussi DOM pour la France) doivent avoir un accès à l'eau et à une eau de qualité. La question de la soutenabilité s'adresse également à tous.

Des liens forts existent avec les autres objectifs. L'eau potable pour tous a par exemple un lien fort avec la santé (objectif 3) mais aussi avec l'égalité hommes-femmes (objectif 5), car ce sont souvent les femmes et petites filles qui vont chercher l'eau et qui doivent y consacrer énormément de temps lorsque le point d'eau potable est éloigné du domicile.

Les questions sanitaires et d'hygiène ont également un lien avec la scolarisation des petites filles : en l'absence de sanitaires, elles quittent souvent l'école plus tôt et sont moins instruites.

Parmi les huit cibles, la première vise l'accès à l'eau potable pour tous à un coût abordable. L'indicateur est le pourcentage de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité. Cet indicateur, aisé à produire, est classé en catégorie 1.

La cible 2 vise l'accès pour tous à des services d'assainissement et d'hygiène. Il s'agit du pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver avec de l'eau et du savon. Cet indicateur est également classé en catégorie 1. Des méta-données ont déjà été produites par les agences onusiennes, ce qui permet de considérer que ces

indicateurs pourront être établis assez facilement. Il s'agit d'une pré-classification puisqu'elle doit être encore validée par les pays.

La cible 6.3 vise à améliorer la qualité de l'eau en réduisant les pollutions, en éliminant l'immersion des déchets, en réduisant les émissions de produits chimiques et matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées, en augmentant le recyclage et la réutilisation de l'eau sans danger. Deux indicateurs (classés en catégorie 3) ont été proposés : le pourcentage des eaux usées traitées sans danger et le pourcentage des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne. Deux indicateurs était le nombre maximum d'indicateurs fixés au niveau mondial pour suivre une cible. Mais les pays sont invités à rajouter d'autres indicateurs aux niveaux national et régional si cela leur semble pertinent.

La cible 6.4 vise à améliorer l'efficacité de l'utilisation de la ressource en eau et à garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de réduire la pénurie d'eau et réduire le nombre de personnes qui manquent d'eau. Le premier indicateur est la variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau (catégorie 3) et le niveau de stress hydrique – prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles (catégorie 1). Ces questions d'efficacité de l'utilisation des ressources en eau sont importantes pour les années à venir. Pascal Canfin indiquait récemment que la mise à disposition de sanitaires pour tous créerait un stress hydrique considérable au plan mondial, ce qui peut plaider pour la recherche d'autres solutions afin de concilier les objectifs sanitaires et les objectifs de préservation de la ressource.

La cible 6.5 vise à assurer une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au niveau de la coopération transfrontalière. Le premier indicateur est le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (classé en catégorie 1) et le second est la proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est mis en place un dispositif de coopération opérationnelle (classé en catégorie 3).

La cible 6.6 se donne pour ambition de protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs. L'indicateur retenu est la variation des écosystèmes tributaires de l'eau. Il est classé en catégorie 3.

La première des deux cibles de mise en œuvre vise à développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en voie de développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées et le recyclage. Il sera suivi à travers le montant de l'aide publique au développement consacré à ces questions. Il est classé en catégorie 1.

La seconde cible de mise en œuvre, la cible 6.b, vise à appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement. L'indicateur retenu réside dans le pourcentage des administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement. Il est classé en catégorie 3.

Michèle PAPPALARDO, Présidente

Merci. Je suis étonnée par le nombre d'indicateurs classés en catégorie 1 (c'est-à-dire considérés comme faciles à calculer au niveau mondial), alors que certains d'entre eux ne me semblent pas faciles à établir. On peut craindre que de nombreux pays ne disposent pas de toutes les informations requises.

Claire PLATEAU

Ce sont les agences onusiennes qui vont calculer ces indicateurs. Elles ont fait des propositions à partir de méta-données dont elles disposent. Les pays vont vérifier qu'ils sont d'accord avec cette classification. Cela paraît en effet assez ambitieux. Les agences onusiennes produisent de nombreuses données et les pays ne semblent pas toujours satisfaits de ces productions.

Jean-Louis JANIN, Académie de l'eau

Que signifie le terme « variation », au début du libellé d'un indicateur ?

Claire PLATEAU

Il s'agit d'apprécier une évolution dans le temps. L'important est de mesurer les progrès au cours des quinze années futures. Nous allons mettre en place une base de données avec des *reporting* annuels et tenter d'apprécier les évolutions tendanciennes. Des propositions vont être déposées au cours du mois d'avril par les agences onusiennes pour le calcul des indicateurs de catégorie 3. Différents documents ont déjà été rendus disponibles sur les sites. Nous les mettrons à votre disposition sur celui du Cnis.

Sophie GAUDAL, CFDT

Des formes de participation de la société civile sont-elles prévues pour contribuer au choix de ces indicateurs ?

Par ailleurs, certains indicateurs seront portés par tous les pays alors qu'il existe des écarts de développement très importants. S'agissant de l'accès à l'eau potable, en France, quasiment tous les foyers sont raccordés. Pourtant, il y a beaucoup de progrès à faire quant à l'accessibilité de l'eau. Il existe aussi une précarité hydrique en France. Comment un accord sera-t-il recherché dans les différents pays si l'on ne prend pas la mesure d'un minimum de participation à l'échelle, au moins, des territoires ?

Jean-Sébastien SAUVOREL, Villes de France

La diplomatie française a-t-elle exprimé des demandes particulières ? Quels sont les points saillants des exigences françaises vis-à-vis des Nations Unies en ce qui concerne ce dispositif ?

José MUNOZ, Suez Environnement

La Méditerranée (dont je suis plus particulièrement chargé au sein de Suez Environnement) constitue une zone très sensible dans le domaine de l'eau. Nous avons pu participer à la révision de la stratégie méditerranéenne de développement durable, dans le cadre de laquelle, sur les bases du contrat du millénaire, nous avons pu réaliser différents travaux. La question de la prise en charge des problématiques insulaires et littorales se pose de manière récurrente, notamment la récupération de l'eau issue des dispositifs de désalinisation en vue de la production d'énergie ou du traitement des saumures. Au-delà de nos frontières hexagonales, que ne connaissent pas les nappes phréatiques et compte tenu de notre organisation d'agences de l'eau, il serait utile d'obtenir des cartographies des agences de l'eau en Europe et ailleurs et ne pas prendre en considération, au plan international, seulement la base qui nous est soumise par la FAO. Celle-ci détient (comme la Banque mondiale) une montagne de données, qui ne sont pas toujours claires ni coordonnées. Comment vous coordonnez-vous afin que dans un cadre européen, national voire mondial, seuls quelques *reporting* soient établis et suivis, étant entendu qu'ils doivent être en nombre limité ? Suez Environnement est une entreprise reconnue internationalement dans le domaine du traitement de l'eau. Nous souhaitons évaluer le besoin d'investissement afin d'aboutir à une tendance française ou internationale permettant de fournir de l'eau de façon suffisante au regard des problèmes de stress hydrique, par exemple, qui se posent à une vaste échelle. Tout cela a un coût mais celui-ci n'est pas nécessairement évalué dans nos statistiques. Il en est de même dans nos cartographies. La connaissance cartographique est un élément déterminant et souvent oublié.

Pierre-Alain ROCHE, CGEDD

Nous avons été assez fortement impliqués, au titre du Partenariat français pour l'eau, dans le travail autour des objectifs et indicateurs dans le domaine de l'eau. Si tous les indicateurs avaient été classés en catégorie 1, cela aurait pu être considéré, mais à tort, comme un grand succès. Cela aurait été en fait surtout le signe du fait que l'on recycle les indicateurs déjà utilisés antérieurement, y compris lorsque ces indicateurs n'étaient pas pertinents et efficaces. L'indicateur 6.4, portant sur la gestion efficace de l'eau, doit être considéré comme restant à bâtir. Les ratios utilisés depuis des années sont construits sur le ratio (stress hydrique) des prélèvements divisés par les débits d'écoulement, ce qui ne tient pas compte du fait que l'eau est réutilisée jusqu'à dix ou quinze fois dans certains pays, alors que des indicateurs bâtis à partir de la « consommation » (partie du prélèvement non restituée dans le même bassin, en général, c'est la partie évaporée ou évapotranspirée) seraient déjà plus conforme à la réalité.

En ce qui concerne la société civile, des *rounds* de consultation publique internationale ont eu lieu au niveau des objectifs et des cibles. Aujourd'hui que l'affaire est entre les mains des statisticiens, ce processus de consultation systématique de la société civile semble s'être un peu estompé. Nous sommes sans doute trop entrés dans un travail de spécialistes et de groupes.

Enfin, je signale que UN-Water vient de publier son rapport annuel, très intéressant : il synthétise de nombreuses données se rapportant à l'objectif n° 6.

Jean-Louis LINOSSIER, coordination nationale des associations de consommateurs d'eau

Comment peut-on prendre en compte, en France, les gens qui ne sont pas raccordés à l'eau potable ? On ne connaît, par définition, que ceux qui y sont raccordés. Les autres, souvent cachés par les collectivités, se voient refuser l'accès au réseau. Il s'agit souvent d'usagers qui ont réparé des maisons un peu isolées à la campagne. Ils n'apparaissent nulle part mais paient des impôts locaux et nous contactent par divers moyens. J'aimerais savoir comment l'Insee peut parvenir à connaître ces usagers.

Michèle PAPPALARDO, Présidente

Nous répondrons à cette question tout à l'heure.

Claire PLATEAU

Le débat est ouvert quant au nombre d'indicateurs classés en catégorie 1. Vous pouvez donc argumenter et faire part de votre position. Un travail de diplomatie est aussi à faire car si la France est seule à défendre cette position, nous avons peu de chance d'être entendus. Ce travail est à fournir au cours des mois à venir afin de faire évoluer la classification.

Depuis l'année dernière, nous avons reçu un grand nombre de documents émanant de toutes les parties prenantes et il a été très difficile d'en faire la synthèse. Même parmi les statisticiens des différents pays, il a parfois été difficile de trouver un accord. Un effort certain a néanmoins été effectué.

S'agissant des *reporting*, les questions de développement durable ne sont pas les mêmes aux différentes échelles (locale, nationale, régionale Europe et mondiale). Dès la définition de ces indicateurs, nous en avons eu conscience, ce qui a conduit à prévoir des *reporting* à différents niveaux. En ce qui concerne le niveau local, la dernière cible invite d'ailleurs les populations locales à définir leur politique de l'eau, ce qui me semble répondre, en partie, à la question soulevée à ce sujet.

La diplomatie française a été informée de la définition de ces indicateurs, d'abord des objectifs puis des cibles. Des questions ont été soulevées. Nous y avons répondu. Récemment, une question a porté sur la protection sociale, qui était mal mesurée selon notre diplomatie qui souhaitait que soit suivi le nombre de personnes ayant accès à des systèmes d'assurance sociale publics ou privés. La question a été transmise à la commission statistique. Cela fera sans doute partie des prochaines révisions des indicateurs.

Un *reporting* simple d'une quarantaine de pages sera établi annuellement au niveau mondial et présenté tous les quatre ans à l'Assemblée générale de l'ONU.

Des *reporting* régionaux seront établis sur cette base, selon des modalités qui restent à définir. Les pays sont invités à faire vivre ces indicateurs et à établir des *reporting* régulièrement. Ils sont également invités à présenter au moins une ou deux fois, un *reporting* de nature plus politique auprès du World Politic Forum qui se tient chaque année au mois de juillet. La France va présenter, cette année, un *reporting* de ses actions.

La cartographie est en effet quelque chose d'important. Un sous-groupe d'experts traitera de la spatialisation des indicateurs afin d'obtenir des indicateurs locaux, ce qui appelle différentes agrégations.

Jean-Sébastien SAUVOREL, Villes de France

Il est vrai que pour les indicateurs, il y a peu de consultations de la société civile. Celle-ci est tout de même consultée par les Nations Unies *via* le Conseil économique et social des Nations Unies, qui a intégré les ONG, en particulier celles qui ont un statut consultatif spécial ou un statut consultatif général, s'agissant des ONG internationales.

III. RESSOURCE, QUALITE ET DISTRIBUTION DE L'EAU

III.1. La ressource

III.1.a. Panorama des données et statistiques sur l'eau

Valéry MORARD, SOeS, ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

Comme souvent en matière d'environnement, l'information sur l'eau est produite par de nombreux acteurs. Elle est complexe car intervenant sur différents sujets. Elle est abondante et répond à différents objectifs de politiques publiques qui s'accumulent. L'objectif n'est donc pas seulement de fournir de l'information détaillée pour les experts : il s'agit de rendre cette information accessible et compréhensible, y compris pour un public novice, ce qui suppose un travail de valorisation éditoriale.

Le système d'information sur l'eau – placé sous la tutelle de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère chargé de l'environnement – constitue le principal pourvoyeur d'informations. Il a fédéré l'ensemble des systèmes d'information qui existaient précédemment et forme aujourd'hui un dispositif partenarial des principaux acteurs publics du domaine de l'eau qui organise la collecte, le stockage, la valorisation et la diffusion des données sur l'eau, les milieux aquatiques et leurs usages. Ce système d'information sur l'eau (SIE) permet le partage et la mise à disposition de toutes ces données. C'est l'ensemble de la France métropolitaine qui est concerné, ainsi que les outre-mer, Mayotte compris.

La gouvernance du système d'information regroupe les établissements publics, les collectivités, certaines entreprises (telles qu'EDF) et des associations. Les données produites à des fins de politiques publiques, notamment dans le cadre de la réponse à la directive-cadre sur l'eau se retrouvent dans ce système d'information.

De nombreuses politiques publiques s'appuient sur les données sur l'eau. L'objectif est de répondre à la convention d'Aarhus pour la diffusion et l'accès à l'information environnementale, de rendre compte aux autorités nationales et communautaires des avancées de la politique de l'eau (mise en place d'objectifs communautaires), d'aider à la décision technique, administrative ou économique, d'évaluer les politiques publiques dans les domaines de l'eau, des milieux aquatiques et des services d'eau et d'assainissement ou d'analyser les pressions dues aux activités humaines. Les données du SIE représentent des millions de mesures sur les eaux de surface, les eaux côtières, les eaux souterraines, les habitats, les espèces, etc. Il peut s'agir de données quantitatives physico-chimiques, biologiques, morphologiques, réglementaires, etc.

Nous avons eu l'ambition, à la faveur d'une collaboration qui s'est nouée entre le ministère (son service statistique) et l'Onema, de synthétiser ces données en un petit opuscule, « Repères », qui se trouve sur vos tables. Ces données sont accessibles de manière plus approfondie sur le site des données sur l'eau (data.eaufrance.fr) et celui du service statistique. Ce panorama offre une sélection de points de repère. Il n'y a pas d'ambition de présenter l'ensemble des données sur l'eau dans leur détail. Il renseigne sur différents aspects, y compris la perception de ce sujet environnemental et les données d'opinion (question insuffisamment traitée d'une manière générale). Cette publication s'articule en deux parties, la première consacrée à la ressource en eau et aux prélèvements, la seconde portant sur l'eau potable. À titre d'illustration, vous pourrez y lire l'évolution du nombre de captages d'alimentation en eau potable qui sont fermés, avec les raisons de fermeture de ces captages. Ces données, par exemple, proviennent du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières), de la DGS (direction générale de la santé) et de divers acteurs.

III.1.b. Enjeux pour une bonne gestion de la ressource : vision globale, tant sur le plan quantitatif que qualitatif

Virginie DUMOULIN, adjointe du directeur de l'eau et de la biodiversité, DGALN, ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

De nombreuses personnes autour de la table ont sans doute une assez bonne connaissance du système français en matière de production de données sur l'eau, ce qui va me conduire à aller à l'essentiel. Aujourd'hui, notre système repose sur les obligations édictées par les directives européennes en matière de données. Dans le cadre des directives-cadres européennes, qu'il s'agisse des inondations, de la directive-cadre sur l'eau (DCE) ou de la directive liée à l'habitat (pour la biodiversité), nous avons des obligations en matière de production de données et d'utilisation des données pour dimensionner nos politiques. Nous devons également rendre compte du bon accomplissement de nos obligations au titre des directives et de leur bonne traduction dans le droit français, ce qui est apprécié notamment à l'aune des données que nous produisons (rapportage).

La mise en œuvre de la DCE, en France, se fonde sur un fonctionnement par bassin hydrographique, ce qui nous permet une meilleure appropriation, au niveau local, des enjeux liés à la politique de l'eau. Cela conduit néanmoins, pour les données, à une plus grande complexité puisque les données proviennent de sources distinctes. Cela nous contraint notamment à une grande rigueur dans les référentiels utilisés et à la recherche d'une harmonisation dans nos méthodes avec lesquelles les données sont collectées, stockées et utilisées afin de reconstituer une vision à l'échelle nationale. Je passe sur les difficultés que rencontre la Commission européenne qui est confronté au même problème à l'échelle de l'union, afin de parvenir à définir une équivalence, entre les États membres, des données qu'elle collecte. Nous consacrons d'ailleurs beaucoup de temps à la recherche de cette harmonisation, à travers différents groupes de travail à Bruxelles qui s'efforcent de définir des critères d'indicateurs communs, permettant de comparer la façon dont la directive-cadre sur l'eau, par exemple, est mise en œuvre à l'échelle de l'Union européenne.

En matière de gestion quantitative, les données nous servent à la gestion de crise, par exemple en plein été, lorsque le préfet doit prendre un arrêté interdisant les prélèvements de la ressource. Mais elles doivent également nous permettre une gestion structurelle. Les données sont en effet recueillies en continu et l'objectif est de permettre d'anticiper la crise, d'identifier les zones à risque afin d'adapter les règles pour être en mesure de préserver les quantités suffisantes pour les milieux et les usages.

Nous sommes aujourd'hui à l'aube d'une réforme majeure, celle des organismes uniques de gestion collective (OUGC), qui devront tous avoir été mis en place avant la fin de cette année. Ils permettront une gestion différente des prélèvements d'eau dans les milieux agricoles. Cette réforme nous permettra enfin une mise en œuvre de la gestion structurelle beaucoup plus en amont, plutôt que d'agir uniquement par la gestion de crise à laquelle nous avons trop souvent recouru ces derniers temps.

La gestion qualitative constitue notre principal problème en France. Si la qualité des masses d'eau s'est beaucoup améliorée grâce à un certain nombre de mesures mises en place depuis plusieurs années (assainissement, limitation des pollutions industrielles...), nous ne sommes pas encore en mesure d'affirmer que nous avons atteint le bon état. Les objectifs qui avaient été fixés pour 2015 ne sont pas atteints et ont été reportés à 2021, puisque la DCE s'articule autour de cycles de six années. L'un des principaux problèmes que nous rencontrons a trait à la qualité, ce qui reste lié à l'assainissement (notamment l'assainissement non-collectif) mais plus encore à des problèmes de pollutions diffuses agricoles. Il existe une difficulté sur le plan des données dans ce domaine. Nous faisons face à un problème de cohérence des échelles administratives. La gestion de l'eau s'opère dans le cadre de bassins (bassins versants, sous-bassins versants) alors que la plupart des normes liées aux pollutions diffuses agricoles sont liées à une échelle administrative distincte. Nous devons parvenir à dépasser cette difficulté.

Un autre enjeu a trait à l'approche « pressions-impacts », qui renvoie à notre capacité à identifier les pressions et leurs impacts afin de pouvoir évaluer les progrès de la politique de l'eau. Là aussi, avec les pollutions diffuses agricoles, nous rencontrons une difficulté pour calibrer les pressions et les impacts de façon intelligible.

Une autre grande faiblesse de notre pays, du point de vue de la mise en œuvre de la DCE, réside dans la continuité écologique, même si des progrès importants ont été réalisés ces derniers temps. Nous avons besoin de données sur le respect des débits réservés et sur la recolonisation, par les espèces aquatiques, des zones de territoire qui ont pu être aménagées afin que la continuité écologique progresse.

Nous avons bien sûr défini un programme qui s'appuie sur un réseau de contrôle et de surveillance extrêmement élaboré qui nous permet de bénéficier d'un très grand nombre de données et qui nous incitera à structurer le mieux possible notre système d'information sur l'eau. Il s'agit d'un sujet crucial à nos yeux. Nous disposons de données en nombre considérable, de très bonne qualité. Notre principal problème consiste à rendre nos données disponibles pour les utilisateurs qui ne soient pas les services de l'État et de ses établissements publics. Or il arrive parfois que nous rencontrons des difficultés : par exemple certaines données détenues par le ministère de la santé ou par le ministère de l'agriculture ne sont pas disponibles pour le ministère de l'environnement, et vice-versa.

Un virage majeur s'amorce avec l'open data, qui crée une demande d'accès aux données environnementales de la part de l'ensemble de la population. Nous avons d'ailleurs l'obligation de rendre disponibles nos données. La difficulté consiste à le faire concrètement, ce qui suppose de dépasser un certain nombre de blocages tels que les contraintes liées au secret statistique ou au secret fiscal, puisque nos données proviennent de sources distinctes répondant chacune à une méthode de collecte. Sur le plan de l'architecture des données, nous devons également préciser la façon dont des opérateurs externes parviennent à dialoguer avec le SIE. Un vaste projet, Hub'eau, sponsorisé par le programme d'investissements d'avenir, vise à traiter cette question. Un premier pilote du projet Hub'eau, qui offrira une interface entre le système du SIE et l'extérieur, doit être disponible en milieu d'année. Nous organisons un Hackathon le 1^{er} juin afin de vérifier que notre premier pilote fonctionne et que des utilisateurs externes parviennent à collecter les données qu'ils souhaitent collecter. Cela nous permettra de rectifier le projet si nous constatons qu'il n'est pas totalement performant.

Cette problématique existe dans le domaine de l'eau mais aussi dans celui de la biodiversité. Nous allons d'ailleurs préparer prochainement le futur Hackathon portant sur les données de la biodiversité à travers un « Barcamp », c'est-à-dire le moment où nous préparons les questions qu'il faudra se poser lors du Hackathon. Le ministère de l'environnement fait face à un nouvel enjeu : rendre nos données environnementales réellement disponibles pour les acteurs, ce qui suppose de transformer des outils créés par l'État pour l'État en des outils alimentés par l'État mais disponibles aux acteurs qui lui sont extérieurs. Dans le cadre de la biodiversité, l'outil n'a d'ailleurs pas été créé seulement par l'État puisqu'il a été alimenté, en grande majorité, par le secteur associatif.

Michèle PAPPALARDO, Présidente

Merci beaucoup. C'était un exposé très clair et intéressant, qui illustre bien la richesse du dispositif.

III.1.c. Besoins d'information pour la gestion de la ressource

Nicolas FORRAY

La gestion de l'eau s'efforce, globalement ou localement, d'utiliser toutes les informations concernant l'état ou les pressions pour déterminer comment aller vers un futur meilleur, partant du principe que la ressource n'est pas nécessairement gérée de manière optimale. Quelle est, dès lors, la démarche la plus efficace afin que le milieu aquatique bénéficie des fonctionnalités aussi riches et diverses que possible ? En soulevant cette seule question, on se heurte à des interrogations quant à ce que sont les données d'état et de

pression, mais aussi la qualité de l'eau et de l'écosystème. Cela renvoie à des questions de métrique sur cette qualité et sur ses fluctuations. En outre, il n'est pas dit que la métrique soit identique entre une zone méditerranéenne, les eaux marines, les eaux de secteur océanique et dans nos départements d'outre-mer.

Pour l'état des milieux, nous disposons de systèmes de production de données basés sur des mesures qui sont de natures très variées et de densités de plus en plus grandes. Vous voyez par exemple en photo une station hydrométrique, un piézomètre et un prélèvement, à la brosse à dent, d'algues unicellulaires dans un cours d'eau.

S'agissant des pressions, nous disposons de données de population, de données d'activités, de données de rejets (déclarés à l'agence de l'eau ou au titre du suivi des installations classées), de consommation d'eau, de prélèvements d'eau (en vue de la consommation), de prix, de données sur les surfaces en cultures et sur les pratiques agricoles. Nous avons aussi des données sur les quantités d'engrais azotés utilisées, mais on ne sait pas où se trouvent les parcelles qui utilisent de l'azote. Or le résultat final pour le milieu n'est sans doute pas le même.

En ce qui concerne la gestion de l'eau, on travaille classiquement à deux grandes échelles : le pays ou le bassin, d'une part (pour lesquels il existe de très nombreuses données), le bassin versant d'autre part (où les données sont plus rares, en particulier si le bassin versant diminue en taille).

Je vais donc explorer ce champ. L'eau commence par tomber du ciel, puis s'accumule plus ou moins. Il peut se produire des écoulements de surface et des écoulements souterrains. Quelle est la bonne échelle de la mesure quantitative : est-ce la minute, l'heure, la journée, l'année ? Quels sont les bons descripteurs (physiques, chimiques, biologiques) ? Nous devons faire des choix et les intégrer dans une modélisation.

Je vous présente le résultat d'une modélisation effectuée au début des années 90. Elle était frustrée et s'efforçait de préciser les choix effectués, sous l'angle du rapport coût/efficacité. Nous intégrons de nombreuses données et évaluons les inter-relations entre les variables (lorsque ces relations sont connues). S'y ajoute une part de « boîte noire » : lorsqu'on a une inconnue. On fait ainsi tourner le modèle pour ensuite apprécier différents résultats et orienter la politique considérée en fonction de ces résultats. Il s'agissait, en l'espèce, de savoir quoi faire sur les rejets de phosphore de façon à ne plus avoir d'algues visibles dans les eaux de la Loire. Le scénario le plus ambitieux a été choisi et le résultat obtenu s'avère nettement meilleur que celui qui était visé. De temps en temps, cela fonctionne et cela fait plaisir.

La statistique en général a comme entité minimale la limite communale (ou, exceptionnellement, dans les villes, le quartier). En matière d'eau, les limites de communes ne servent pas à grand-chose. Elles peuvent être utiles sur les lignes de crête en montagne. L'échelle de temps est également importante. En crue, elle est de quelques minutes. Lorsqu'on veut définir une politique de moyen terme, que représente une année en matière d'eau ? Elle ne commence pas le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre. Il existe même une définition conventionnelle, selon laquelle l'année débute le 1^{er} octobre.

En statistique, on utilise beaucoup la moyenne ou la médiane. Dans le domaine de l'eau, ces indicateurs sont peu intéressants. On s'intéresse beaucoup plus aux phénomènes extrêmes et à la fréquence de l'événement. Ceci va varier en fonction du sujet étudié. On va s'attacher à ce que les stations d'épuration respectent leurs objectifs 90 % du temps. Pour la gestion ordinaire des étiages, un objectif est défini en référence au débit moyen mensuel de fréquence quinquennale sèche. Il y a là une difficulté majeure et un décalage significatif entre l'approche statistique « économique » et l'approche géographique appliquée au milieu naturel.

Ceci ne signifie pas que les données, dans le domaine de l'eau, méconnaissent les traitements statistiques. L'enjeu consiste à définir, en fonction de notre objectif de gestion, la fréquence d'insuffisance dont on peut se satisfaire. On ne souhaite pas avoir 100 % de chance de voir notre prédiction réalisée. Le climat a été perçu comme variable à l'échelle interannuelle avant de découvrir qu'il variait à l'échelle séculaire. Lorsque nous utilisons les données de débit depuis 1960, en considérant que les débits sont constants depuis cette date, on commet une erreur intellectuelle majeure. Les économistes ont bien de la chance car ils gèrent peu le passé.

Sur les photos suivantes figurent quelques exemples qui vont de la minute, l'image radar d'un nuage en train de crever jusqu'à niveau de sécurité que l'on doit se donner en vue de la construction d'une digue ou d'un barrage, ouvrages pour lesquels on va viser la probabilité de l'événement centennal, voire décennal. Rappelons que les digues de défense contre la mer, aux Pays-Bas, sont calculées en prenant pour référence un événement qui aurait la probabilité de se produire une fois tous les 12 500 ans.

Un exemple me paraît combiner de nombreuses approches différentes, concernant la gestion des barrages de soutien d'étiage sur la Loire. Les agglomérations d'Orléans, Tours et Angers, dépendent notamment du niveau de la Loire pour leur eau potable. Il existe aussi douze réacteurs de centrales nucléaires qui ont besoin que la Loire atteigne un certain niveau pour pouvoir y pomper de l'eau et refroidir leurs installations. La règle de base prévoit de garantir un débit minimal à Gien. Ce débit est fixé à une valeur standard de 60 mètres cubes par seconde. Lors des années sèches, il peut être abaissé à 55, voire 50 mètres cubes par seconde. Certaines années s'avèrent particulières. En 2011, on a constaté, le 1^{er} avril, une sécheresse similaire à celle de 1948. Le 1^{er} mai, la situation était même pire qu'en 1948. On a alors fait tourner le modèle pour apprécier différentes conséquences possibles en fonction de divers niveaux de précipitations. Soixante scénarii de pluie ont ainsi été comparés. Le scénario vert, qui a une probabilité de réalisation de 10 %, est celui dans lequel il pleut beaucoup. Le scénario orange est le scénario moyen. Même en abaissant le débit minimal à 50 mètres cubes par seconde, on va consommer de l'eau. Le scénario rouge est le plus défavorable. Il faut donc, dès le mois de mai, réduire le débit minimal à 50 mètres cubes par seconde et contraindre les usages de l'eau – ce qui n'a pas plu du tout à différentes catégories d'usagers. Nous avons ainsi pu nous donner un objectif de gestion qui intègre des mesures contraignantes avec un niveau de finesse peu courant à cette échelle géographique.

Pour autant, la modélisation, dans le domaine de l'eau, entraîne des frustrations. Lorsque Pierre-Alain Roche et moi avons réalisé le travail sur Sivens, nous avons dû notamment identifier le nombre de communes présentes dans le bassin versant de Sivens. Suivant que vous considérez toutes les communes intégralement comprises dans le bassin versant ou seulement celles qui ont un morceau de bassin versant sur leur territoire, le nombre varie avec un écart de près de 50 %. Montauban a ainsi été considéré comme concerné à hauteur de 15 % de sa population, en tenant compte de la répartition de la population et des surfaces agricoles. Il fallait donc inclure en grande partie Montauban pour les questions agricoles mais exclure cette commune en quasi-totalité pour les problèmes de population. Comment utilise-t-on les données agricoles lorsque, par convention, toutes les données sont rattachées à l'exploitation ? Du temps où les exploitations faisaient 20 hectares, ce n'était pas très grave. La situation n'est pas la même aujourd'hui, compte tenu de leur taille. Nous sommes donc confrontés, en tant que gestionnaires, à un problème de données d'entrée. De plus, si un élevage porcin de grande taille se trouve dans une zone d'élevage bovin, nous risquons de ne plus avoir aucune donnée, en vertu du secret statistique, alors que cette information ne serait pas inutile au regard des rejets. Les données statistiques traditionnelles peuvent ainsi s'avérer frustrantes dès que l'on souhaite effectuer des modélisations fines.

On se dit que l'information géographique va nous aider. Ce ne sera pas toujours le cas. Les données d'occupation du sol « Corine Land Cover » (c'est-à-dire rattachées au territoire), offrent une précision de 25 hectares, ce qui n'est pas suffisamment précis pour mesurer l'étalement urbain. Une nouvelle base de données, le registre parcellaire graphique (RPG) a été établie par le ministère de l'agriculture, qui a accepté de l'ouvrir. Malheureusement, ce ne sera pas non plus la panacée, car tout ce qui n'intéresse pas la PAC présente peu d'intérêt pour le ministère de l'agriculture. Il y a là autant de pistes de progrès et de demi-impasses.

Finalement, lorsque le territoire est assez grand (par exemple entre 10 et 100 communes), ces difficultés sont gommées. Entre 300 et 3 000 kilomètres carrés, les problèmes commencent à s'estomper. On s'éloigne cependant du citoyen et l'on perd en « affectif ». Or la gestion de l'eau représente la combinaison de modélisations théoriques alimentées par des données dont les limites ont été exposées et du dialogue avec des habitants qui ne sont pas obligés de vous croire.

Michèle PAPPALARDO, Présidente

Merci pour cette présentation également très parlante.

III.2. Focus sur les services d'eau et d'assainissement

III.2.a. Rappel historique : des enquêtes statistiques au système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement

Valéry MORARD, SOeS, ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

Il y a quelques années encore, les enquêtes sur les services publics d'eau et d'assainissement étaient examinées au Cnis. La dernière édition de l'enquête date de 2008. Il s'agissait d'une enquête du service statistique du ministère de l'agriculture et du SOeS avec la collaboration de l'Onema, sous un label d'intérêt général et de qualité statistique, avec un caractère obligatoire. Dans sa dernière édition, l'enquête a coûté, de sa conception à la valorisation, environ 1,5 million d'euros.

Le champ de cette enquête incluait le service public de l'eau dans ses quatre grandes activités : production et distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées. Quatre éditions ont eu lieu au total.

L'objectif était d'examiner l'évolution de paramètres tels que le prix de l'eau, les modalités de gestion, les fuites dans les réseaux, les performances, etc. Cette enquête, exhaustive pour toutes les communes de plus de 10 000 habitants, et assortie d'un échantillonnage stratifié (tenant compte de la population) pour les autres communes, portait sur 70 % de la population et 14 % des communes.

Entre temps a eu lieu la mise en place du système d'information sur l'eau, comprenant un volet relatif à l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, qui a un objectif de couverture exhaustive. Les gestionnaires des services d'eau (qui peuvent être des collectivités de différents niveaux) sont tenus de fournir des rapports annuels sur des critères de performance et de qualité. L'objectif était de collecter, *via* cet observatoire, l'ensemble de ces données administratives. La règle veut que lorsqu'une source administrative existe, la statistique devient un peu superflue, dans une logique d'économie de moyens. L'objectif vise donc à permettre une mise à jour plus régulière (annuelle, à terme) et d'ouvrir l'information à tous les utilisateurs potentiels.

L'enquête s'est terminée en 2010 sur ce millésime 2008. Aucun tuilage n'a été effectué. C'est peut-être le seul regret que l'on peut exprimer, car cela aurait permis d'assurer le relais entre les deux dispositifs.

III.2.b. Présentation de l'observatoire des services d'eau et d'assainissement et du système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement

René LALEMENT, directeur de la connaissance et de l'information sur l'eau, Onema

Outre la convention d'Aarhus, qui traduisait la volonté de rendre accessibles les données environnementales, un rapport de la Cour des Comptes de 2003 demandait la production d'un jeu d'indicateurs permettant une description objective et homogène, à l'échelle nationale, de l'ensemble des services. Cela s'est traduit dans la loi sur l'eau de 2006 avec la création du système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (le Sispea), dont la mise en place a été confiée à l'Onema, avec la création d'un portail internet (www.services.eaufrance.fr), qui donne accès à l'ensemble des données. Sispea a deux composantes, une base de données nationale et le site *web* de l'observatoire sur le site « eaufrance ».

Il s'agit d'un dispositif très spécifique, dédié au petit cycle de l'eau, avec plusieurs objectifs dont celui de normaliser l'information au travers de 39 indicateurs ayant un statut réglementaire. Ils doivent être renseignés dans le rapport de l'autorité organisatrice (qui est souvent un EPCI) sur le prix et la qualité du service. Cette information doit être partagée, au-delà des seuls administrés qui pouvaient jusqu'alors consulter le rapport présenté par leur maire. Il existe ainsi une volonté d'améliorer la transparence des services, par la mise en ligne sur le site internet de « eaufrance » des indicateurs et des rapports du maire annuels. Cela permet aux collectivités de ne plus transmettre leur rapport au préfet pour le contrôle de légalité.

Enfin, un objectif visait à favoriser une meilleure gouvernance, aux plans local et national, en permettant aux collectivités d'avoir un meilleur pilotage des services, notamment par des outils de comparaison et de simulation de différentes variables et, au niveau national, d'apporter une vision globale avec des enquêtes complémentaires sur les mises en concurrence et l'application de la loi Sapin.

Les données collectées et disponibles dans ce système d'information sont à la fois des données élémentaires et des synthèses, avec des échelles d'utilisation distinctes.

Les données élémentaires sont celles du rapport du maire, qui répondent à une définition réglementaire. Il s'agit également des descriptions de la forme des services (mode de gestion, périmètre, missions, etc.). Des jeux de données décrivent chaque service en termes de prix et de performance pour chaque exercice annuel. Tout ceci produit environ 150 variables qui permettent aux collectivités de calculer la trentaine d'indicateurs requis pour l'eau potable, l'assainissement non-collectif et l'assainissement collectif. Trois dimensions traversent ces indicateurs : le pilier social, le pilier économique ou financier et le pilier environnemental.

Une fois les données produites et collectées, des synthèses sont réalisées, avec un décalage dans le temps. Une cartographie dynamique est réalisée en temps réel au fur et à mesure de la mise en ligne des données sur le site internet. Des documents spécifiques à certains territoires, notamment des synthèses départementales, régionales ou de bassin, peuvent être établis à la demande. Des rapports nationaux décrivent enfin le paysage de façon plus globale. Depuis 2012, toutes les données sont disponibles en Open data, tant sur www.data.eaufrance.fr que sur le site Open data du site du service public www.data.gouv.fr.

Nous fonctionnons en régime de croisière depuis la création, en 2009, de l'observatoire. Avant 2009, nous disposions de cette vision statistique mais nous ne savions pas quel était le nombre de services utilisateurs

du système d'information. Malgré le caractère facultatif du dispositif, nous savons qu'il existe 24 500 autorités organisatrices (communes ou établissements publics de coopération intercommunale) et 35 000 services, dont environ 15 000 pour l'eau potable et autant pour l'assainissement collectif.

Nous avons pu réaliser ces rapports annuels nationaux une fois que les données étaient collectées et traitées. Nous avons publié le rapport sur les données de 2012 et sommes en train de publier celui consacré aux données de 2013, qui paraîtra avant l'été. De 2009 à 2013, plus de la moitié des services ont publié au moins une fois (davantage au cours des dernières années, moins les précédentes). 80 % à 90 % des usagers accèdent à une partie des données, étant entendu que ce sont souvent les plus gros services qui publient des données. Rappelons que tous les indicateurs ne sont pas obligatoires, selon la taille de la collectivité.

Le dispositif est facultatif au sens où les collectivités doivent renseigner les indicateurs et les inclure dans leur rapport. Elles n'ont pas l'obligation de les transmettre dans Sispea. Nous les collectons grâce à un dispositif assez complexe, avec l'appui des DDT. La loi NOTRe de 2015 prévoit un regroupement de services qui va réduire drastiquement le nombre d'autorités organisatrices. Pour celles qui continueraient de compter plus de 3 500 habitants (c'est-à-dire la quasi-intégralité d'entre elles), il existera une obligation de rapportage dans Sispea, ce qui va permettre d'avancer considérablement dans l'exhaustivité des données collectées.

En ce qui concerne le rapport 2013, le taux de couverture s'établit à 40 % des services pour l'eau potable et l'assainissement non-collectif, ce qui témoigne d'une progression d'année en année. Le taux de population couverte était de 75 % pour l'eau potable. Il est moins élevé en assainissement.

Un souci constant nous guide dans ce type de dispositif : fournir des données fiables et de qualité. Il existe plusieurs niveaux de mise en qualité. L'autorité qui déclare en a, en principe, la responsabilité totale. L'outil apporte cependant des possibilités de contrôles automatiques, permettant d'alerter si des données paraissent très surprenantes. Un dispositif réparti dans les départements, au niveau des DDT, permet d'assurer un diagnostic d'anomalies. L'utilisateur voit, sur le site internet, l'avis affiché par le service de l'État, lorsque celui-ci s'interroge quant à la fiabilité des données. L'Onema effectue aussi, au niveau national, un certain nombre de contrôles.

J'en viens à ce qui pourrait, à nos yeux, enrichir le dispositif, en intégrant des données dans la base ou en rendant possible des croisements afin de réaliser de meilleures analyses. Des informations sur les logements seraient souhaitables à l'échelle de la commune, tant pour l'eau potable que pour l'assainissement. Il s'agirait d'obtenir des informations sur l'équipement des logements afin de savoir s'ils bénéficient d'une desserte, s'ils sont abonnés et, si oui, s'ils sont équipés d'un point privé de prélèvement d'eau.

Ces informations nous aideraient par exemple à connaître la consommation en eau d'un ménage, estimée aujourd'hui à 120 mètres cubes par an par l'Insee. Nous utilisons ce seuil mais il existe une grande variation en fonction des conditions climatiques et des équipements. À titre d'exemple, avoir une piscine remplie d'eau potable modifie évidemment la consommation annuelle du ménage.

Des informations sur les communes et les équipements fournis par celles-ci seraient également utiles, notamment pour établir un « point zéro » préalable à la mise en œuvre d'une proposition de loi dite Lesage sur l'accès à l'eau pour tous, qui rendrait obligatoire l'installation, dans les communes, de ces équipements. Nous n'avons pas d'information fiable sur l'existence de ces équipements communaux.

III.2.c. Des systèmes d'information à compléter pour une nouvelle régulation des services publics d'eau potable et d'assainissement

Pierre-Alain ROCHE

Mon propos s'appuiera ici sur un rapport CGEDD-IGA qui sera prochainement rendu public, intitulé « L'eau potable et l'assainissement, à quel prix ? ». Il aborde de nombreux sujets, la commande reçue des ministres étant très large. Je ne reprendrai pas ici la partie qui concerne les outils de contractualisation entre les autorités organisatrices (les collectivités du bloc communal) et les opérateurs, que ceux-ci soient publics ou privés, mais je vais me concentrer sur la nature de la régulation de ces services publics et du rôle et des besoins d'observation et de mise en lumière.

Nous intervenons dans un système où le choix a été fait d'une régulation nationale hybride entre la réglementation et les mécanismes de mise en lumière (*sunshine regulation*). Ce choix politique, au niveau national, conduit ainsi à confier un rôle extrêmement important au système d'observation, à sa crédibilité et à son organisation, en répondant aux utilisateurs à travers ces outillages, d'où l'importance de l'amélioration

progressive du système Sispea et des autres mécanismes d'information. Il existe aussi tout un champ de relations concernant les collectivités, les autorités organisatrices et les autres opérateurs, qu'ils soient en régie ou appartiennent au secteur privé.

Nos propositions sont fortement portées par la loi NOTRe, introduisant une évolution majeure des autorités organisatrices dont le nombre est appelé à se réduire de 24 000 à moins de 2 000, en coupant la frange des autorités organisatrices de trop faible ampleur, qui n'ont de fait pas les moyens de remplir l'ensemble de leurs obligations. La stratégie que nous proposons pour les prochaines années consiste à s'appuyer sur cette dynamique et à en profiter pour remonter le niveau d'exigence et renforcer le système de régulation. Nous ne sommes pas encore dans une *sunshine regulation* mais plutôt encore dans une *moonlight regulation*, c'est-à-dire dans une sorte de « clair de lune », alors que l'objectif est bien de mettre ces services publics en plein soleil. Cela suppose que le régulateur national, qui est composé de nombreux départements ministériels et agences spécialisées, s'exprime un peu plus clairement et rende compte explicitement de la façon dont il exerce ce rôle.

La statistique constitue, pour moi qui la fréquente sans en être un acteur direct, mais plutôt un utilisateur, un monde un peu magique, ce qui me conduit à formuler trois vœux.

Mon premier vœu vise à approfondir les composantes des services pour pouvoir les comparer.

La structure des enquêtes anciennes, dites « 5 000 communes », qui séparaient les fonctions d'adduction, de distribution et de collecte, pour l'eau potable, de collecte et de rejet pour l'assainissement, constituait la structuration minimale pour être capable d'expliquer le prix de l'eau. Nous avons repris divers travaux d'économétrie et demandé à l'équipe de l'Onema un certain nombre de travaux. Il en ressort comme une évidence que brasser l'ensemble des indicateurs de Sispea pour obtenir une équation expliquant le prix de l'eau ne fonctionne pas. Il faut donc revenir à une analyse plus structurelle. Cela nous a conduits à décortiquer la façon dont les charges de service et les prix se constituaient. Le schéma illustre la complexité de ce processus, et il ne s'agit pas de nier cette complexité, mais de la synthétiser dans des grandes composantes qui soient les plus pertinentes possible. Il existe des dépenses d'exploitation et des dépenses d'investissement. Certaines sphères relèvent de l'économie et du financement, d'autres ont trait à l'exploitation et à la performance. Nous avons pu reconstituer, pour une ville-type de 100 000 habitants, les coûts standards de chacune des composantes. Nous avons testé ces décompositions sur un certain nombre de cas et avons pu montrer les variabilités de chacun de ces facteurs. Nous estimons ainsi avoir fait une preuve raisonnable de la faisabilité de cette analyse par composante, permettant de situer chaque ville en fonction de paramètres géographiques (lieu de prélèvement d'eau, niveau de traitement nécessaire, etc.) et de paramètres historiques (quelle est l'histoire de son réseau, a-t-il besoin d'être renouvelé ?, etc.). Il s'agit là des facteurs explicatifs de la réalité du prix pratiqué. En les regroupant pour expliquer un prix global, cela ne fonctionne pas.

Mon deuxième vœu vise à clarifier les flux financiers.

Nous avons cru pouvoir nous appuyer sur les données de consommation finale publiées dans les documents du SOeS. Ces éléments ne nous ont finalement pas paru cohérents avec l'ensemble des autres données, ce qui nous a conduits à abandonner cette source, après en avoir longuement discuté. Nous sommes alors repartis sur les données des factures payées par les usagers. Certains flux restent cependant très mal évalués. J'en ai relevé, à titre d'exemple, deux, l'un sur ce que ne disent pas les chiffres, et l'autre sur la difficulté à établir ceux-ci.

- Le premier point est la contribution des budgets généraux des communes au budget annexe d'assainissement des eaux pluviales destinée à compenser un nombre de dépenses générées par les eaux pluviales, notamment quand on a un réseau unitaire qui assure avec une même infrastructure le service d'assainissement des eaux usées (légitimement imputé sur la facture d'eau), et celui des eaux pluviales, qui sont liées au ruissellement sur les surfaces imperméabilisées de la ville, et n'ont donc rien à voir avec ces consommations. Ce flux constaté reste de l'ordre de 200 millions d'euros. La réalité de la contribution des eaux pluviales aux coûts avoisine pourtant sans doute plutôt 800 millions d'euros. Ce flux financier est donc bien mesuré, mais cela pourrait constituer une distorsion économique (imputation de cette charge indûment au consommateur d'eau plutôt qu'au contribuable communal) vraisemblable de l'ordre de 500 à 600 millions d'euros que les données disponibles ne révèlent pas.

- Le second point porte sur la contribution des départements au financement des investissements des collectivités dans ce secteur. Des chiffres de l'ordre de 500 millions d'euros par an continuent d'être publiés. Or l'analyse de la façon dont ces chiffres sont établis montre que l'on reconduit d'année en année des clés de répartition très anciennes, sur la base de chiffres très globaux, car l'instruction budgétaire et comptable M14 ne distingue pas d'une façon exploitable les investissements par destination. Il est donc très difficile d'identifier ce que les départements mettent dans leur mécanisme de subvention. Je suppose, en croisant avec d'autres données, issues de quelques agences de l'eau, que l'on est descendu très en dessous du chiffre publié. Or il n'est absolument pas indifférent que des subventions aillent vers les budgets généraux des communes, ou vers les budgets annexes, car ceux-ci sont cloisonnés. Quelques centaines de millions d'euros sont ainsi impossibles à retracer. Tout ceci a un impact sur les systèmes gestionnaires puisque la capacité d'autofinancement de ces services publics à caractère industriel et commercial, qui en conditionne la soutenabilité, à travers la capacité à renouveler les infrastructures, se juge au travers de ces bilans. Comme les capacités d'autofinancement ne sont pas des informations directement observées, mais la résultante d'un ensemble d'autres données, c'est toute l'appréciation de la soutenabilité de ces services d'eau et d'assainissement qui se trouve ainsi entachée d'incertitudes liées à des flux mal maîtrisés, notamment parce qu'on a cessé de les observer et du fait de l'inadaptation des nomenclatures. Pourtant, ces appréciations sont essentielles, par exemple pour orienter les outils économiques d'accompagnement, comme les actions des agences de l'eau ou de la caisse des dépôts et consignations.

Mon troisième vœu vise à renseigner les factures effectives.

L'Insee publie depuis très longtemps – ce qui est très vertueux – des indices mensuels d'un prix que je qualifie de « conventionnel », correspondant au prix par mètre cube pour une consommation de 120 mètres cubes. Il s'agit d'une référence d'ailleurs utilisée dans de nombreuses études internationales.

Un petit détour au sujet de cet indice, car cela concerne l'Insee. Les redevances des agences de l'eau sont perçues *via* la facture d'eau « pour compte de tiers », mais elles ne sont la contrepartie ni du service d'eau potable, ni du service d'assainissement. Il a été décidé, suite à des évolutions concernant le statut des redevances des agences de l'eau dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques en 2006, de considérer dans les indices et les prix publiés, de les ajouter en totalité sur l'eau potable. Auparavant, il était convenu d'ajouter les redevances de prélèvements liés à la gestion quantitative au prix de l'eau potable et celles portant sur la pollution au prix du service d'assainissement. Il existe donc une rupture dans la chronique. Si nous ne représentons pas les recettes perçues pour tiers de façon séparée, nous obtenons une représentation sous-estimée du prix de l'assainissement par rapport à la réalité économique et une représentation surestimée du prix de l'eau potable. Nous avons eu, pour notre étude, les moyens permettant de rétablir les chiffres selon divers choix possibles, et nous avons pu montrer en quoi ce point était sensible dans les analyses et, si l'on se place du point de vue de l'utilisateur de ces services (nous avons préféré ce terme à celui de consommateur), c'est une source de confusion supplémentaire.

Mais mon propos ici n'était pas ce point, somme toute de pure mécanique.

La vraie difficulté, c'est que nous butons sur la réalité de la facture réellement payée par les ménages car nous ne décrivons pas sérieusement la consommation des ménages et ne savons pas la mettre en regard des revenus de ceux-ci.

Une première difficulté « technique » est issue du caractère binomial, avec éventuellement des barèmes à tranches complexes mais, pour simplifier, disons des tarifs binomiaux avec notamment une part fixe. Pour un petit consommateur, le prix nominal payé est plus important. Il n'est pas anormal ni inhabituel que, pour une consommation de 50 mètres cubes, vous payiez un tarif 50 % plus élevé au mètre cube, que le tarif affiché par l'indicateur de l'Insee. On peut relever d'ailleurs que ces parts fixes, en moyenne de 20 %, sont très peu élevées au regard de la réalité des coûts fixes du service, de plus de 80 %, et on montre que cela induit des difficultés sérieuses de compréhension entre les utilisateurs et les opérateurs (l'utilisateur croit qu'il baissera sa facture quand il réduit sa consommation : c'est doublement faux. D'abord, à court terme, s'il est seul, il ne récupère que la part variable. Mais surtout, si son comportement s'inscrit dans un comportement général, l'opérateur doit bien rééquilibrer ses dépenses, qui sont faiblement réduites, sur une assiette de facturation qui elle a sensiblement diminuée, et l'autorité organisatrice devra donc, si les gains de productivité sont insuffisants, pour compenser, augmenter le tarif, puisqu'elle ne peut pas, comme pour les transports urbains, subventionner à partir de son budget général.

Mais le vrai enjeu est social. Il existe des débats récurrents sur les conditions souhaitables de tarification, notamment en ce qui concerne l'organisation de tarifications dites « sociales » ou recherchant une plus grande équité.

Beaucoup de collectivités croient faire une tarification sociale avec des barèmes progressifs, voire des premières tranches gratuites censées répondre aux besoins essentiels. Ces dispositions sont cependant très malcommodes quand on sait qu'une grande part des factures, en immeuble collectif, ne sont pas individualisées, et que la composition des ménages est ignorée du système de facturation par les opérateurs.

La voie qui semble la plus logique et la plus prometteuse, est de trouver un moyen d'alléger la facture sous conditions de ressources des ménages, et il faut donc pouvoir établir quelque chose qui puisse être un taux d'effort pour répartir les allègements de charge que l'on souhaite opérer.

Cependant, lorsqu'on essaie de bâtir un système d'information en croisant les factures effectives avec les revenus, cet exercice requiert une énergie tout à fait considérable. La carte projetée est issue d'une étude approfondie réalisée sur le secteur de Grenoble, permettant de calculer des taux d'effort par quartier. Nous y voyons d'ailleurs au passage l'importance de la ségrégation sociale dans ce territoire. Ces informations sur la façon dont se répartissent les usagers par rapport à la facture « standard » ne sont pas accessibles, ce qui crée une difficulté pour apprécier la réalité des effets des mesures de tarification sociale. À travers les cinquante expérimentations « loi Brottes » en cours, nous avons bon espoir de renforcer l'observation sur ces points.

Mais, au-delà d'améliorer ces connaissances, ceci conduit à s'interroger sur les flux d'information et d'organisation de ces systèmes de solidarité. Deux idées se trouvent aujourd'hui en concurrence. Dans la première, le service public d'eau et d'assainissement, rendu destinataire, de la part du système social, d'une information sur les revenus des ménages, peut lui-même établir des systèmes de modulation tarifaire adaptés à ses données. Dans la seconde option, qui est celle utilisée pour la nouvelle version du chèque énergie, introduite par la loi sur la transition énergétique, c'est l'information relative au tarif qui remonte des opérateurs, au niveau national, aux détenteurs habituels des connaissances sur les revenus (l'agence de service et de paiement), et ce sont ceux-ci qui effectuent les calculs nécessaires pour déterminer les montants des allocations attribuées et celles-ci sont distribuées *via* les systèmes de l'aide sociale.

La mission a émis l'idée d'un « chèque eau » couplé au chèque énergie, ce qui peut générer des synergies considérables, sachant que les ménages qui ont besoin du chèque énergie sont, globalement, les mêmes que ceux qui ont besoin du chèque eau. Nous avons constaté qu'il était beaucoup plus simple de faire circuler les données de prix (qui sont des données publiques) que les données sociales, de nature individuelle. La solution consistant à rechercher un système économique à partir des prix de chacun des services, après quoi l'agence devrait effectuer un calcul des taux d'effort au plan national, nous semble en tout cas devoir être analysée. Cela rejoint la question de la disponibilité de l'information et du secret (statistique ou relevant de la protection de données à caractère personnel) éventuel. Un dispositif opérationnel de gestion ne peut ignorer ces questions d'organisation des flux d'information.

Michèle PAPPALARDO, Présidente

J'ouvre la discussion. Nous avons déjà noté une question à laquelle il nous faudra répondre.

Jean-Louis LINOSSIER, coordination nationale des associations de consommateurs d'eau

J'aurai même d'autres questions. Les statistiques fournies par Sispea ne comportent pas suffisamment d'éléments au plan économique. Ces éléments sont rares, mis à part le tarif. Aucun élément n'est fourni sur la comptabilité M49 des services d'eau et d'assainissement : par exemple le coût de l'exploitation et le coût

de l'investissement. S'il s'agit d'une délégation de service public, il faut faire référence au Care (compte annuel du résultat d'exploitation). Là non plus, les données du Sispea ne comportent aucune information. Nous essayons depuis longtemps, au sein des associations, d'analyser ce que vous venez d'exposer et nous avons beaucoup de problèmes pour obtenir les données. Le Sispea reprend les indicateurs officiels, qui n'imposent presque rien quant aux données économiques permettant de comparer les gestions. Il est donc très difficile d'expliquer pourquoi, d'une autorité organisatrice à une autre, des écarts d'un à sept peuvent se faire jour, au motif notamment des parts fixes, qui devraient, selon nous, être supprimées. Il est très difficile d'obtenir ces données des collectivités, même si nous faisons appel de plus en plus systématiquement à la Cada (commission d'accès aux données administratives), qui met les choses au point. Même les données de Sispea ne sont pas toujours renseignées, loin de là.

Pascale PANETIER, Agence nationale de sécurité sanitaire

Vous avez évoqué les puits privés. Il existe plusieurs cas de figure. Vous soulignez l'absence de réseau public de distribution d'eaux destinées à la consommation humaine, ce qui oblige les gens à recourir à une ressource en eau privée. Celle-ci (puits) doit être déclarée et suivie par les ARS, me semble-t-il. En tant qu'agence de sécurité sanitaire, nous nous penchons plutôt sur les usages de l'eau et les consommations pour évaluer les expositions et le risque sanitaire *in fine*.

La réglementation prévoit par ailleurs l'existence de puits privés et leur déclaration. Il serait utile d'en avoir un recensement afin d'apprécier leurs usages. L'angle sous lequel la question m'intéresse est distinct : il s'agit d'apprécier la réalité des puits privés afin de délivrer un message de santé publique en cas de risque sanitaire lié à une contamination locale des eaux souterraines par des substances chimiques.

Jean-Louis LINOSSIER, coordination nationale des associations de consommateurs d'eau

Je participe à une commission locale de l'eau confrontée à des problèmes d'approvisionnement et de qualité. L'évaluation qui est faite conduit à un nombre de puits compris entre 6 000 et 16 000, voire 30 000. La commission comptait sur une forme de délation pour dénombrier les puits. Certains logements ne sont pas protégés contre l'incendie, puisque le réseau n'arrive pas jusqu'à ces logements.

Pascale PANETIER, Agence nationale de sécurité sanitaire

Nous n'avons pas non plus de visibilité sur la réalité des récupérations d'eaux de pluie. En théorie, nous devrions disposer de cette information, du moins pour certains usages. Lorsque vous évoquez la récupération d'eaux de pluie ou la récupération d'eaux grises, vous soulevez la question de la réutilisation d'une eau sous l'angle économique. Cette eau ne repassera pas par le réseau d'assainissement, ce qui pourra jouer sur les aspects que vous évoquiez plus avant.

Sophie GAUDAL, CFDT

Je reviens sur un aspect évoqué par Pierre-Alain Roche, à savoir les croisements d'informations entre la tarification équitable, le taux d'effort et les travaux de l'observatoire de la précarité et de la pauvreté. Il me paraît important de ne pas travailler sur les statistiques en silo, c'est-à-dire ne pas traiter l'eau isolément de la pauvreté. J'ai été conduite à porter une alerte, au Conseil national de la transition écologique, sur la question de la précarité hydrique, en soulignant que les consommations d'eau des Français avaient diminué dans le temps. Certains travaux économiques mettent en évidence une élasticité-prix qui n'est pas à négliger, ce qui est aussi à rapprocher d'un comportement de report. Ce n'est pas à travers le taux d'effort que nous parviendrons à discerner ces comportements. Il faut donc des indicateurs complémentaires car les gens peuvent se soustraire de la consommation, comme pour l'énergie. Nous devons parvenir à mesurer cette montée de la précarité avec d'autres mécanismes que le taux d'effort. La tarification progressive de l'eau peut susciter des questions de ce point de vue car on peut se demander si cela ne va pas conduire des usagers à se retirer du système. Pléthore d'indicateurs ne nuit pas. Il faut compléter les indicateurs.

Jean-Sébastien SAUVOREL, Villes de France

Comme cela a été souligné, en matière de données sur l'eau, nous venons de très loin. Les données sont en train de se construire. Elles seront de qualité meilleure à l'avenir, à la faveur de l'application de la loi NOTRe. Les intercommunalités pourront aussi saisir les données requises par Sispea. En 2012, sur 13 000 services publics de production et de distribution d'eau potable, plus de la moitié d'entre eux desservait moins de 1 000 habitants. Ces services ne répondaient pas aux enquêtes Sispea. La loi NOTRe va modifier ce contexte en rendant obligatoire la saisie des données. Il y a là un point important.

Par ailleurs, je crois qu'il faut prendre garde aux chiffres nationaux. Les collectivités locales sont demandeuses d'enquêtes stratifiées, qui comparent des collectivités de taille équivalente entre elles. Nous avons effectué ce travail il y a quelques années avec l'Onema sur les villes moyennes. Nous avons essayé de comparer ces chiffres avec toutes les données de performance (au-delà du seul prix de l'eau) qui étaient disponibles afin d'apprécier par exemple la part de l'intercommunalisation et la qualité et la performance de

la distribution de l'eau dans les réseaux. Un litre sur cinq disparaît dans les services de distribution d'eau. Les chiffres sont également spectaculaires en assainissement. Il était donc légitime de se demander comment se positionnaient les collectivités les unes par rapport aux autres. Je crois qu'il existe une zone grise, du moins en termes de statistiques sur l'eau, concernant la qualité de l'assainissement non-collectif. Il y aurait sans doute beaucoup à dire sur leur performance.

Bernard ROUSSEAU, France Nature Environnement, administrateur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Dans leurs explications, Virginie Dumoulin et Nicolas Forray ont évoqué ceux qui fabriquent la donnée. Les exigences de la directive-cadre sur l'eau, de ce point de vue, sont considérables. Les moyens financiers des agences de l'eau permettent de générer un très grand nombre de données. Cependant, la donnée n'est pas neutre et constater que certains indicateurs ne s'améliorent pas ou se dégradent peut déplaire car cela marque l'échec des politiques menées. Un autre acteur joue un rôle important au regard des données : ce sont les utilisateurs, certains demandent plus de données et d'autres moins. Je pense en particulier aux comités de bassin et conseils d'administration d'agences de l'eau, qui valident un certain nombre de processus. Citons par exemple les Sdage¹, qui sont élaborés par les comités de bassin où tous les membres ont des avis et des intérêts opposés. Cela donne parfois lieu à des contestations de la qualité des données et de ceux qui les produisent, il en est de même lors de l'élaboration des états des lieux qui précèdent la réalisation des Sdage. Des rapports de force s'établissent, pour influencer la donnée et ceci par tous les canaux imaginables. Peut-être cela remonte-t-il même au niveau national et au niveau des ministères et des cabinets de ministres. Il est très difficile d'élaborer des politiques qui viennent contrarier un certain nombre d'acteurs. La profession agricole conteste dans différentes instances les données relatives aux nitrates, à tel point que le ministère chargé de l'environnement a dû créer un groupe composé d'une quarantaine de scientifiques pour faire le point sur cette question. C'est dire si les enjeux sont complexes, même si nous obtenons des éléments rationnels pour étayer nos politiques. Nous avons vu avec l'élaboration des Sdage que tout ce qui risque d'être contraignant peut être combattu.

Nicolas Forray citait l'exemple du barrage de Villerest. Lorsque la construction de cet ouvrage a été envisagée, elle a donné lieu à des contestations importantes, y compris de la part des collectivités locales. L'agence de l'eau Loire-Bretagne a réalisé un travail important sur l'eutrophisation probable de cette retenue – conclusions confirmées par la suite. Cet ouvrage a été présenté aux acteurs locaux en leur disant que cette retenue permettrait le développement du tourisme. Or elle est à niveau variable (car elle est utilisée pour le soutien d'étiages) et est complètement eutrophe. À la périphérie de la retenue est ainsi apparue, à peu de chose près, la situation des algues vertes de Bretagne. L'on peut définir tous ces grands projets de manière rationnelle mais il vient un moment où une décision est imposée qui fait l'impasse sur les conséquences néfastes prévues : dans ce cas à quoi a pu servir la prévision d'eutrophisation ?

Virginie DUMOULIN

Parmi les enjeux à traiter figure effectivement, outre ceux que j'ai cités tout à l'heure, celui de la complétude des données. Il comporte deux volets. Les données collectées par l'État présentent une grande fiabilité et tous les dispositifs sont mis en place pour s'assurer de cette fiabilité. Nous sommes néanmoins confrontés à un problème de décalage entre le moment où les données sont collectées et le moment où elles sont rendues publiques. Ce décalage peut atteindre deux à trois ans et ce constat vaut notamment pour les données relatives aux nitrates ou aux pesticides. Nous sommes en décalage par rapport à d'autres sources de données collectées par les acteurs eux-mêmes qui sont parfois plus récentes mais ne présentent pas le même degré de validation du système mis en place par l'État. C'est une des principales difficultés auxquelles nous sommes confrontés : nous devons assurer la fiabilité des données établies par le système de l'État (pour appuyer les choix d'orientation de nos politiques) tout en offrant la rapidité nécessaire dans la fourniture d'informations. Pour les services publics d'eau potable et d'assainissement, des collectivités se sont investies et ont pris le temps de renseigner des indicateurs. Elles souhaiteraient donc que les données nouvelles soient immédiatement mises à disposition. Il y a là un autre enjeu que nous ne pouvons ignorer.

Michèle PAPPALARDO, Présidente

Cet enjeu est souvent souligné ici.

Pierre-Alain ROCHE

Je n'ai pas développé la partie relative aux personnes qui n'ont pas accès au service. C'est pourtant un vrai sujet, qui rejoint l'exposé de Claire Plateau sur les objectifs de développement durable. Dans au moins deux départements d'outre-mer (Guyane et Mayotte), une part significative de la population n'accède pas aux services essentiels d'eau potable et d'assainissement, ce qui représente plusieurs dizaines de milliers de ménages. Nous en avons aussi quelques « poches » dans les autres DOM et en métropole. Ceux qui ne

¹Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux

sont pas visibles, parce qu'ils ne sont pas dans les circuits d'information et d'observation, représentent une vraie difficulté. Autrement dit, la déclinaison en France des objectifs de développement durable pose bien des problèmes de politique publique, comme dans d'autres pays. Comme le souligne un représentant de l'AFD que nous avons rencontré, les enjeux du développement durable concernent l'ensemble des pays, « de la Corrèze au Zambèze » et non spécifiquement les pays en développement.

La question des exclus des services constitue une vraie question. Il faut la traiter. L'Unece² a réalisé un travail de tableau de bord sur l'accès au service et l'a fait tester à un certain nombre d'acteurs. Des Franciliens ont testé leur capacité collective à répondre à ces indicateurs. Cet exercice a montré qu'en région parisienne, malgré d'excellents observatoires, nous savions assez mal répondre aux indicateurs les plus basiques, car cette partie de l'accès aux services essentiels est largement hors du regard de ces systèmes d'observation.

En évoquant la tarification sociale ou équitable, je ne me situais donc que dans le champ des personnes abonnées au réseau, qui rencontrent des difficultés variables pour payer leur facture, et non dans le champ des personnes exclues. Comme je l'évoquais, de nombreuses collectivités ont cru bien faire en mettant en place des systèmes de tranches gratuites de volumes et des tarifications qui n'ont pas de lien avec les revenus. Je crois que nous avons maintenant suffisamment de retours d'expérience (même si nous allons en avoir beaucoup plus avec les 50 expérimentations de la loi Brottes) pour affirmer que ce type d'outillage conduit à passer à côté de la dimension sociale du problème. Il n'y a pas de correspondance entre la consommation d'eau et la difficulté à payer la facture. La question de la création d'un mécanisme de soutien financier des revenus les plus bas, en vue d'aider le paiement de la facture, me paraît plus pertinente que celle de l'organisation d'une tarification par tranches de barème uniformes.

Vous soulevez une question plus globale qui a trait à la définition de revenus minimum ou d'équité (on retrouve ici les idées de revenu inconditionnel, de « revenu d'existence », d'« allocation universelle », etc. selon les auteurs) pour les plus démunis. Lorsqu'on multiplie les dispositifs de soutien spécialisés dans tel ou tel secteur, on peut s'interroger sur le coût de cette ingénierie sociale complexe, et sur l'intérêt, pour de multiples raisons, de la globalisation.

Sans entrer dans le débat de cette globalisation, qui relève d'un autre registre que la question qui nous était posée, on peut au moins constater une proximité évidente entre les précarités énergétiques et pour l'eau. Dès lors que les abonnements pouvaient se gérer de façon similaire et que tout un processus permettait la mise en place d'un chèque « énergie », il serait un peu dommage de ne pas explorer la possibilité de créer un chèque « eau » sur les mêmes principes.

Pour répondre enfin à la question sur la disparité des situations et la nécessité de raisonner par strates de population, vous avez entièrement raison, et c'est faute de temps que je n'ai pas détaillé nos propositions qui vont tout à fait dans ce sens. Notre proposition vise bien sûr à enrichir Sispea progressivement des éléments qui nous sont nécessaires. Afin d'être capable de comprendre la formation du prix, il faut pouvoir en expliquer les composantes. Cela suppose un travail de complément dans la mécanique des remontées obligatoires des collectivités. Nous avons montré que ce n'était pas hors de notre portée. À l'évidence, les collectivités ne sont pas comparables entre elles. C'est ce qui nous a conduits à proposer de travailler d'emblée avec les communes ou agglomérations de plus de 100 000 habitants, qui nous semblent présenter une structuration de service dotée de suffisamment de moyens pour avancer rapidement et de n'étendre ces obligations que dans un second temps, et notamment quand la loi NOTRe aura porté ses effets, aux collectivités de plus petite taille.

Michèle PAPPALARDO, Présidente

Une réponse peut-elle être apportée concernant les puits ?

Nicolas FORRAY

Du point de vue réglementaire, tant que votre consommation n'excède pas 40 mètres cubes par an, vous n'êtes pas tenu de faire quoi que ce soit. Jusqu'à ce niveau de consommation, personne ne va contrôler votre puits. Si vous accueillez du public, par exemple pour une activité de gîte rural, vous êtes tenu de fournir une analyse, avec un nombre de paramètres relativement restreint. Il faut toujours se demander quel est l'intérêt de la déclaration pour le déclarant. S'il n'y a pas d'intérêt, il n'effectue aucune déclaration. S'il n'y a pas de pénalité, il ne déclare rien, sans autre considération. Dans la mesure où la déclaration apparaît comme une contrainte, voire génère un coût potentiel, sans utilité évidente, nos concitoyens font ce que nous ferions tous à leur place. Ils pratiquent l'abstention.

²United Nations Economic Commission for Europe

Pascale PANETIER, Agence nationale de sécurité sanitaire

Je l'avais bien compris. Je voulais simplement souligner que nous étions quelque peu démunis lorsque certaines questions nous sont posées.

III.3. La qualité de l'eau

III.3.a. Panorama des données statistiques sur la qualité de l'eau

Valéry MORARD, SOeS, ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

Le livret « Repères » qui vous a été remis présente une sélection de critères et d'indicateurs de qualité, qui peuvent être très nombreux. Ils peuvent être de nature biologique, hydro-morphologiques, physico-chimiques, d'une part pour apprécier l'état écologique et d'autre part pour apprécier l'état chimique de l'eau. De nombreuses substances sont assorties de valeurs seuils. 41 substances sont régulièrement suivies pour les eaux de surface en 2013 - nombre qui passera à 68 en 2016. Il existe également 63 paramètres de qualité de l'eau potable. Ceci permet de renseigner la répartition de l'état chimique et de l'état écologique par masse d'eau.

L'objectif de la statistique publique est de rendre lisibles et accessibles ces informations, non seulement pour les gestionnaires mais pour les autres utilisateurs. Nous nous efforçons de produire des synthèses nationales par bassins, de restituer des évolutions sur des critères clés, de fournir des indicateurs utiles dans le cadre de stratégies nationales ou internationales et de fournir des clés de lecture sur ces évolutions au regard d'autres sources et informations.

À titre d'illustration, il ne s'agit pas seulement d'obtenir un état de la situation des nitrates près de chez soi mais de comprendre plus largement comment évolue la pollution des cours d'eau par les nitrates et les phosphates, pour n'évoquer que ces deux types de substances. Le graphique projeté témoigne d'une évolution contrastée sur une période de près de vingt ans. Celle des nitrates est assez stable, tandis que les orthophosphates sont en diminution. Un programme important a été défini afin de réduire les pressions sur les milieux occasionnées par les stations d'épuration, ce qui a permis l'amélioration constatée pour les orthophosphates. En revanche, malgré les efforts de réduction de la pression des pollutions diffuses (les nitrates étant principalement d'origine agricole), nous peinons à regagner la qualité, comme l'a souligné Virginie Dumoulin. Ceci n'était qu'une introduction aux travaux initiés dans le cadre du plan Ecophyto que va nous présenter Aurélie Dubois à propos des pesticides.

III.3.b. Qualité de l'eau : exemple des pesticides

Une réponse au besoin de politique publique

Aurélie DUBOIS

Je travaille sur la thématique des eaux superficielles au sein du service Observation et statistiques (SOeS). Je vais présenter une illustration de ce que peut produire le service statistique à partir des données de surveillance qui transitent au sein du système d'information sur l'eau.

La surveillance des pesticides dans les cours d'eau date des années 90 et n'a cessé de progresser depuis lors. À titre d'exemple, le nombre de points de surveillance dans les cours d'eau a quasiment décuplé depuis 1997 pour atteindre près de 3 000 points de surveillance patrimoniale pour la France entière (DOM compris) en 2013. S'y ajoutent 2 000 points en eaux souterraines au titre de la surveillance de la directive-cadre sur l'eau.

La surveillance a également progressé en nombre de substances, puisque le nombre de pesticides recherchés dans les cours d'eau a triplé, passant de 200 en 1997 à près de 700 en 2013. 600 pesticides sont également recherchés dans les eaux souterraines. Cette multitude de points de surveillance et de substances recherchées se traduit par des millions de données bancarisées. Pour les seuls cours d'eau, on dénombre en 2013 7 millions d'analyses réalisées au titre de la surveillance patrimoniale.

Nous avons donc un matériau conséquent qu'il faut traduire en termes de bilan, ce que nous faisons au travers de bilans réguliers disponibles sur le site du SOeS. Cette donnée alimente des bilans annuels de présence des pesticides dans les cours d'eau et les eaux souterraines. Nous produisons des classements des pesticides les plus présents dans les cours d'eau et les eaux souterraines en distinguant la France métropolitaine et les DOM, puisque les problématiques et les usages diffèrent.

Le classement établi en 2013 montre que les pesticides les plus présents dans les cours d'eau sont des herbicides ou des produits de dégradation d'herbicides, avec en tête le glyphosate, herbicide bien connu.

Son produit de dégradation, l'AMPA (acide aminométhylphosphonique), est présent à plus de 50 % dans ces analyses. Il peut toutefois provenir d'une dégradation de produits tels que les détergents.

Nous pouvons aussi mettre en évidence les zones du territoire les plus touchées et cartographier la teneur totale en pesticides aux points de surveillance. Nous nous sommes attachés en 2013 à agréger ces données par petits bassins, sur des sous-secteurs hydrographiques pour passer de l'information aux points de surveillance à une information plus lisible à l'échelle du bassin versant. Ces cartes permettent d'identifier les zones les plus touchées et évidemment de les mettre en regard de cartes d'exploitation agricole, par exemple, ce qui établit des correspondances avec les zones de grande culture et de viticulture. Nous mettons aussi en évidence des territoires touchés par des pollutions historiques, notamment la Martinique, fortement touchée par la chlordécone.

Nous dressons des bilans tous les ans, à l'échelle nationale comme à celle des bassins. Les agences de l'eau et offices de l'eau font de même. La question récurrente qui se pose porte sur la façon dont nous pouvons passer de cette photographie à un bilan en tendance. Tous les ans ou presque, nous constatons une contamination assez généralisée du territoire. Nous aimerions pouvoir la traduire en tendances. Cette question a resurgi dans le cadre des discussions autour du plan Ecophyto, ce qui a conduit à bâtir, au sein de ce groupe, un indicateur d'évolution des produits phytosanitaires dans les cours d'eau. Il s'agit d'une réponse faisant appel à la gouvernance définie pour le plan Ecophyto afin de compléter le panel des indicateurs du plan et de traduire une évolution, dans les cours d'eau, de la contamination des pesticides. Cette méthode a été construite à partir de données issues de réseaux qui n'étaient pas destinés à suivre les objectifs du plan Ecophyto. Nous avons dû composer avec cette contrainte et accepter de nombreux compromis pour construire cet indicateur.

Certaines de ces contraintes illustrent la complexité des données d'entrée. La surveillance a énormément progressé depuis la fin des années 90. Apprécier une évolution sur un réseau dont le nombre de points a quasiment décuplé, alors que le panel de pesticides a lui-même fortement évolué, soulève évidemment des problèmes méthodologiques. Nous avons décidé de travailler sur des teneurs moyennes annuelles en appréciant leur évolution par paire d'années, ce qui permet de prendre en compte au fur et à mesure les évolutions des réseaux, tant du point de vue du nombre de points de surveillance que de celui des pesticides recherchés et analysés.

Les performances des laboratoires ont beaucoup évolué également, sous l'effet notamment de la progression des méthodes. Nous sommes donc conduits à effectuer des redressements d'années et nous avons raisonné, là aussi, par paire d'années afin de prendre en compte les évolutions de méthodes analytiques. Les analyses de pesticides portent – heureusement – sur de très faibles concentrations. Dans un grand nombre de cas, les laboratoires ne quantifient pas les concentrations. Nous avons en 2013 à peine 2 % d'analyses quantifiées avec précision. Le reste des analyses ne mesure pas la teneur et se contente d'indiquer qu'un seuil n'est pas atteint.

Nous avons ainsi filtré les données significatives afin d'améliorer la sensibilité de l'indice.

Par ailleurs, nous devons travailler sur plus de 600 pesticides alors que tous ne présentent pas le même risque pour les organismes aquatiques dans les cours d'eau. Nous avons introduit la notion de risque associé et utilisé le seuil d'écotoxicité, c'est-à-dire la concentration sans effet sur les organismes qui vivent dans les cours d'eau – ce qui n'est pas lié à la santé humaine. Un écart allant d'un à cent apparaît entre certaines substances. Le glyphosate est près de cent fois moins écotoxique que l'imidaclopride, qui est un insecticide largement discuté ces derniers temps. Nous allons donc travailler sur des teneurs totales, en pondérant chaque substance composant la somme par le seuil d'écotoxicité de la substance considérée.

Nous nous sommes également heurtés au problème de référentiel. Il n'existe aujourd'hui aucun référentiel unique de pesticides. Des listes sont construites en fonction d'intérêts divers. Au sein d'Ecophyto, le ministère de l'agriculture nous a fourni la liste des pesticides sur laquelle travailler, qui correspond à la liste des pesticides homologués à partir de 2008, étant entendu que l'on peut aussi construire des listes de tous les pesticides rencontrés dans les cours d'eau, y compris ceux qui sont interdits. Il existe ainsi une multitude de référentiels qui peut compliquer l'exploitation des données. Nous avons finalement, au sein d'Ecophyto, une liste de 425 pesticides sur lesquels travailler pour la période 2008-2013. Cette liste évolue tous les ans et nous effectuons des rétro-calculs sur l'ensemble de la période afin de recalculer l'indicateur.

Une fois mis en œuvre tous ces compromis, nous pouvons tracer les indicateurs en retenant les données de 2008 comme une base « 100 », ce qui met en évidence une diminution de la teneur en pesticides des cours d'eau, essentiellement concentrée sur la période 2008-2010 en France métropolitaine. Elle est principalement liée à des retraits de produits prononcés en 2008, qui ont été rapidement suivis d'effets. Nous pouvons ainsi mesurer les effets d'une interdiction.

Nous avons observé un rebond en 2012, concomitant au retrait prononcé pour une substance, ce qui a pu susciter un effet d'écoulement de stocks que l'indicateur fait nettement apparaître dans le sud-ouest de la France.

Même avec les compromis acceptés, cette méthode permet une bonne couverture spatiale, avec plus de 2 000 points en France. La variété des substances est également bien couverte puisque plus de 200 pesticides ont été pris en compte sur la période 2008-2013.

Cet indicateur est intégré dans les notes de suivi 2013 et 2015 du plan Ecophyto, où vous retrouverez les graphiques, les évolutions et les explications d'évolutions. Les travaux se poursuivent en 2016 avec une mise à jour de l'indicateur prévue sur la période 2008-2014. Nous allons poursuivre la comparaison avec les ventes. Nous allons comparer cet indicateur avec un indicateur de risque construit de la même façon, en complément du NODU, qui travaille uniquement à partir des ventes. Nous essaierons d'affiner la prise en compte de l'écotoxicité, dont les référentiels diffèrent suivant les dossiers d'homologation des pesticides ou la méthodologie d'écotoxicité retenue en référence à la directive-cadre. Nous travaillons aujourd'hui sur deux référentiels d'écotoxicité. Nous communiquons sur les deux résultats pour Ecophyto, aucune décision n'ayant tranché en faveur de l'un ou l'autre référentiel.

Nous avons réutilisé cette méthode au sein du SOeS pour une liste plus large de pesticides en 2016, en partant des pesticides présents en 2013 dans les cours d'eau et en s'efforçant de retracer ce qui s'est passé depuis 2008. Cela permet de prendre en compte les pesticides interdits mais toujours persistants dans les cours d'eau.

Cerner les pressions sur l'eau : quelles données mobilisables par la statistique publique ?

Béatrice SEDILLOT, responsable du service statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture

Mon propos portera sur une question complexe, comme l'ont montré les interventions précédentes et sera circonscrit ici aux pressions d'origine agricole. L'exposé de Nicolas Forray a rappelé que les données de la statistique publique couvraient souvent un champ d'observation assez large, alors même que les besoins exprimés étaient souvent très locaux. S'agissant de la mesure des pressions d'origine agricole, je vais évoquer ce que peuvent apporter les enquêtes sur les pratiques culturales conduites depuis plusieurs années – en lien avec le plan Ecophyto – au sein du SSP, en complément d'autres sources.

Mais auparavant, il est utile de revenir sur ce que nous souhaiterions, dans l'absolu, mesurer. Pour cerner les pressions d'origine agricole sur l'eau, nous souhaiterions pouvoir mesurer, à l'échelle du petit bassin versant, les quantités annuelles de pesticides épandues (essentiellement des herbicides dans l'agriculture) en distinguant les types de substances actives. Afin d'apprécier la probabilité qu'une partie de ces substances se retrouve dans l'eau, nous souhaiterions également connaître les modalités d'épandage de ces substances, par année, en lien avec le calendrier de précipitations. Il serait également utile de localiser finement les surfaces traitées à proximité des cours d'eau et de connaître les doses moyennes utilisées.

Au niveau du SSP, nous menons depuis près d'une quinzaine d'années des enquêtes sur les pratiques culturales. Conduites à la parcelle auprès des exploitants agricoles, elles examinent de façon très précise, pour une culture donnée, les traitements par produits phytosanitaires et les pratiques culturales. Nous avons des enquêtes sur les grandes cultures, sur les fruits, sur la viticulture et sur les légumes. Ces enquêtes se déploient selon un calendrier qui s'étale dans le temps, avec environ tous les 6 ans une enquête complète sur les traitements phytosanitaires et les pratiques culturales et, entre deux enquêtes complètes, une enquête plus légère centrée sur les traitements phytosanitaires. Ces enquêtes se déroulent en face à face avec un temps de collecte d'environ 1 heure ou 1h30 auprès des exploitants. Pour l'enquête sur les grandes cultures, environ 25 000 parcelles sont échantillonnées. Les millésimes de ces enquêtes ne sont pas les mêmes selon les espèces (fruits, grandes cultures, légumes, viticulture) car elles mobilisent chacune fortement le réseau des enquêteurs de la statistique agricole et sont assez coûteuses financièrement. Nous ne pouvons donc pas réaliser une enquête pour chaque espèce au cours de la même année.

Ces enquêtes servent à mesurer des pressions de produits phytosanitaires en termes de nombre de doses de référence. Elles sont représentatives au niveau régional. Nous avons également des informations sur le raisonnement de l'exploitant et les modalités d'épandage des produits phytosanitaires par type de culture, par région et pour certains millésimes. Nous calculons aussi pour Eurostat, à partir de ces enquêtes, des quantités de substances actives utilisées pour chaque culture et les surfaces traitées de chaque culture en distinguant chacun des types de substances.

Ces enquêtes ne vont pas fournir des données tous les ans et l'échelon d'observation sera la région. Bien que ces enquêtes ne puissent à elles seules permettre de mesurer les pressions sur l'eau d'origine agricole,

il nous semble qu'elles pourraient être utilement mobilisées en complément d'autres sources, si l'on souhaitait estimer (par modélisation) des pressions sur l'eau par petit bassin versant. Ainsi, on pourrait envisager de mobiliser les données de la base nationale des ventes (BNDV), qui devraient être prochainement localisées avec le code communal des acheteurs, afin de localiser les quantités de substances actives vendues annuellement. Le RPG (registre parcellaire graphique), fichier constitué à partir des aides de la PAC, pourrait être utilisé pour identifier les parcelles sur lesquelles le produit peut être épandu. Pour disposer de clés de répartition des doses utilisées en fonction des types de culture, les enquêtes sur les pratiques culturales pourraient être mobilisées, dans la mesure où elles permettent de disposer de valeurs relatives moyennes de doses épandues selon les différents types de cultures. Un tel exercice supposerait bien sûr de faire des hypothèses, par exemple celle selon laquelle les produits sont épandus dans les zones où ils ont été achetés. Il serait bien sûr nécessaire d'expertiser plus avant les méthodologies à retenir, mais ce sont là des pistes envisageables qu'il pourrait être intéressant de creuser.

La base de données des ventes de produits phytosanitaires

René LALEMENT

La base de données des ventes de produits phytosanitaires a été créée en 2008, d'abord dans le cadre du dispositif de la redevance pour pollutions diffuses des agences de l'eau afin de rassembler les données permettant de calculer cette redevance. Celle-ci étant établie, comme le veut la loi, en application du principe de prévention et de réparation des dommages, les données d'assiette permettent de suivre un des facteurs de pression sur les milieux, à savoir la vente des produits phytosanitaires. Dans le cadre du plan Ecophyto, ceci permet de calculer les indicateurs de mesure de performance du plan.

Depuis 2008 en France métropolitaine et 2009 en outre-mer, la base recense le bilan annuel, pour chaque substance, des quantités vendues par chaque distributeur en France. Depuis 2012 s'y ajoutent les déclarations annuelles de ventes des distributeurs de semences traitées par ces produits, les trieurs à façon de semences et les agriculteurs achetant à l'étranger, car il y avait là une lacune du dispositif.

Depuis 2012, ce n'est pas un bilan mais le registre intégral des ventes qui est indiqué, ce qui inclut le code postal de l'acheteur, de façon obligatoire lorsque la redevance est supérieure à 5 000 euros.

Les données de la première année (2008) se sont avérées assez incomplètes et peu exploitables. Le dispositif est monté en puissance et un nouveau régime s'est appliqué à partir de 2012, avec, comme je l'indiquais, l'extension notamment aux achats à l'étranger. Il faudrait faire une nouvelle analyse sur les années 2013, 2014 et 2015 afin d'obtenir une vision de la situation dans le cadre de ce deuxième régime.

Les données de 2011 portaient sur 4 684 distributeurs en métropole et 78 en outre-mer, pour 5 514 produits, 645 substances et 238 258 tonnes de produits vendus. On peut noter entre 2009 et 2011 une augmentation du nombre de distributeurs de produits et de substances vendues.

S'agissant de l'accès aux données, lors de notre premier Hackathon, en 2014, les utilisateurs ont rapidement porté leur intérêt sur les pesticides. Nous avons dû leur dire que nous étions tenus, au moment de la création de la BNDV, en 2009, d'appliquer un arrêté restreignant l'utilisation des données élémentaires à des utilisateurs autorisés (pour l'essentiel des services de l'État et des agences de l'eau). Des droits d'accès nominatifs étaient attribués en conséquence, assortis de règles de confidentialité et de principes tels que l'interdiction d'agrégation mettant en évidence moins de trois objets par département. Ce type de règle est connu mais peut surprendre, en l'espèce, s'agissant de données administratives et non statistiques.

Bien que ces données soient considérées comme sensibles, aucun des grands secrets souvent invoqués n'est applicable. Le secret statistique ne s'y applique pas. Le secret industriel et commercial pourrait s'appliquer, à ceci près que la Cada considère (décembre 2012) à juste titre que les données se rapportent à des utilisations de substances dangereuses pour les milieux. Il y a là une exception à l'application du secret industriel et commercial.

Enfin, le secret fiscal devrait s'appliquer à ces données puisqu'elles sont recueillies dans le cadre d'une procédure fiscale. Suite à d'autres problèmes rencontrés concernant la redevance « prélèvements », le gouvernement a préparé et fait adopter un amendement à la loi de finances rectificative 2013, considérant que les données environnementales collectées dans le cadre des déclarations de redevances peuvent être diffusées à tout public.

En pratique, ces données devraient donc être publiques. Le ministère de l'agriculture l'a confirmé lors d'une émission de télévision.

Michèle PAPPALARDO, Présidente

Ceci signifie-t-il que les textes doivent être modifiés ?

René LALEMENT

L'arrêté en question n'a pas encore été modifié mais nous allons nous y attacher.

Michèle PAPPALARDO, Présidente

Merci pour cet exposé. Je vous propose d'ouvrir le débat.

José MUNOZ, Suez Environnement

Nous avons peut-être une parole plus libre au sein d'une entreprise privée. Je constate une certaine transversalité puisque de nombreux acteurs établissent des statistiques sur les pesticides. Du point de vue économique, avec tous les ministères ici représentés, avez-vous pu conduire une analyse économique des incidences de l'utilisation de ces produits, en constatant les faits, sans être soumis à l'emploi du conditionnel ? Le ministère de la santé est absent mais aurait peut-être eu son mot à dire. Les pesticides jouent un rôle très grave dans la santé de nos concitoyens. Les statistiques pourraient montrer que cela aurait dû coûter tant pour les personnes utilisant ces produits. Où le principe pollueur-payeur est-il appliqué et des états financiers permettent-ils d'indiquer les recettes fiscales découlant de son application ?

À titre personnel, je suis atterré de constater la quantité de personnes qui font de belles statistiques sans penser véritablement aux citoyens, aux enfants de ceux-ci et à l'environnement. Lorsque nous avons des équipements d'eau à réaliser, cela coûte de plus en plus cher. Tous ces pesticides se multiplient d'année en année et obligent le contribuable français à payer de plus en plus d'impôts pour couvrir des effets de santé que nous pourrions traiter rapidement au niveau européen. Vous connaissez les résultats.

Michèle PAPPALARDO, Présidente

Je ne suis pas sûre que la réponse à votre interpellation incombe aux services statistiques.

José MUNOZ, Suez Environnement

C'est un début qui dure depuis des années.

Michèle PAPPALARDO, Présidente

La situation s'améliore manifestement, toutefois.

Sophie GAUDAL, CFDT

Qu'est-ce qui s'améliore ?

Michèle PAPPALARDO, Présidente

Nous parlons ici des statistiques. C'est l'information qui me semble s'améliorer. C'est important pour les résultats de la politique publique et au regard des revendications que l'on peut porter.

Sophie GAUDAL, CFDT

Je partage entièrement la position défendue par Monsieur Munoz et je défends cette position au Conseil national de la transition écologique, en soulignant la très forte socialisation des coûts qui prévaut à l'heure actuelle. Il existe un problème de santé publique. En décembre dernier, il nous a été objecté que mettre en place un nouvel indicateur qui mesurerait la qualité de l'eau du point de vue des risques sanitaires constituerait une avancée. J'ai rétorqué en répondant que ce serait une avancée à la condition de ne pas remplacer le NODU (indicateur de quantités de doses de produits phytosanitaires utilisées) par ce nouvel indicateur. Un travail important est à réaliser depuis le Grenelle de l'environnement sur l'évolution des pratiques professionnelles. Il faut aussi pouvoir apporter des réponses aux agriculteurs du point de vue de la recherche d'alternatives, de produits de substitution et d'itinéraires techniques de substitution. Les recherches montrent qu'il existe des alternatives possibles. La question porte sur la diffusion des connaissances. Nous en sommes conscients. Les agriculteurs soulèvent des questions qui peuvent être entendables. Il faudra que la statistique y réponde. Ils évoquent la persistance des substances dans l'eau. Néanmoins, des produits interdits continuent d'exister dans les prélèvements. Il est donc essentiel de continuer d'effectuer des mesures en se basant sur les référentiels de produits interdits afin de mettre en évidence, le cas échéant, la mauvaise foi des acteurs.

La statistique publique est-elle en mesure de nous indiquer par exemple les quantités de produits achetées par les agriculteurs sur internet, qu'il s'agisse de produits autorisés ou interdits. Les données de ventes à l'étranger captent-elles suffisamment bien ce phénomène ?

Nous pensons que c'est par la formation initiale, par la formation professionnelle et par le conseil indépendant en agriculture que nous parviendrons à faire évoluer ces pratiques, ainsi que par la concertation avec les acteurs à tous les niveaux, y compris au niveau local. Il est essentiel de continuer d'effectuer les mesures. On ne doit pas casser le thermomètre au plus mauvais moment. J'ai soutenu, en décembre dernier, que c'était au sein du Cnis qu'il faudrait pouvoir discuter de ces éléments et qu'on ne devrait pas supprimer un indicateur tant qu'un autre n'est pas rôdé après plusieurs années d'évaluation collective. Affiner la statistique publique n'aura rien de mauvais tant que les résultats ne seront pas au rendez-vous.

Bernard ROUSSEAU, France Nature Environnement

Effectivement, le sujet est d'actualité depuis des décennies. Le chiffre d'affaires des produits phytosanitaires avoisine 2 milliards d'euros par an, même s'il varie d'une année à l'autre. Des acteurs économiques vivent de la fabrication et de la commercialisation de ces produits. Nous nous heurtons, à mon avis, à cette dimension. Lorsqu'on en discute avec le monde agricole, des problèmes économiques et de rendement sont très rapidement mis en avant. La morale peine à se frayer un chemin parmi ces arguments. Dans ma région, par exemple, les traitements sur les pommiers sont épouvantables et épandus avec des matériels peu performants, qui arrosent très large.

La loi de 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques a instauré une redevance sur les produits phytosanitaires (pollutions diffuses). En 2009 est entrée en vigueur une modification des tarifications applicables. Il y a un an, une nouvelle évolution a été votée concernant les CMR³. Aujourd'hui, la redevance perçue par les agences de l'eau avoisine 130 millions d'euros, dont 30 millions d'euros supplémentaires perçus au titre des substances CMR. Une quarantaine de millions d'euros passe par l'Onema afin d'alimenter le plan Ecophyto et le travail du CCG (Comité consultatif de Gouvernance). Les administrateurs de l'Onema, dont je fais partie, constatent l'utilisation de cet argent, qui est notamment utilisé pour faire de la pédagogie. Il faut vraiment être de très bonne volonté ou des acteurs prêts au sacrifice, du point de vue économique, pour s'engager dans la diminution demandée. L'existence de cette redevance et son augmentation ont-elles permis de réduire le chiffre d'affaires des vendeurs de produits phytosanitaires dans notre pays ?

Le problème des produits phytosanitaires peut aussi masquer le problème des nitrates. Dans les aires de captage, nous voyons que deux facteurs ont souvent une influence importante sur la dégradation de la qualité de l'eau brute : les nitrates et les produits phytosanitaires. Rappelons qu'il n'existe pas de redevance pour les nitrates. S'il y en avait une, rien n'indique qu'elle serait plus efficace que pour les produits phytosanitaires. Tant que nous discuterons sur des détails mineurs d'une politique de réduction des phytosanitaires je crains que nous soyons déçus par les résultats obtenus.

Je rappellerai enfin que, de la même façon qu'il existe un groupe dédié aux nitrates, il existe un groupe dédié aux captages prioritaires. Il y a deux jours, un premier séminaire s'est tenu autour de la gouvernance des captages prioritaires. Je rappelle qu'il y en a eu 500 lors du Grenelle. 500 captages supplémentaires ont ensuite été décidés. Rares sont les cas dans lesquels nous pouvons dire que la situation s'est sensiblement améliorée. Cette nette amélioration passe sans doute par un changement de modèle agricole. Nous retombons encore sur l'économie : il faut que cela soit viable pour ceux qui changent de système. Cela ne fonctionne pas trop mal avec l'agriculture biologique. En Loire-Bretagne, 6 millions d'euros supplémentaires ont été consacrés au plan Ecophyto, c'est-à-dire 40 euros par agriculteur, en répartissant les fonds disponibles sur l'ensemble des agriculteurs. Nous voyons là les limites de notre réflexion sur la réduction des phytosanitaires qui empoisonnent, l'air, l'eau, la biodiversité et la santé de tous : et de ceci on en parle au moins depuis plus de trente ans !

Jean-Louis JANIN, Académie de l'eau

Le projet Lexeau, dont la marque est déposée à l'Inpi depuis deux ans, et lancé en 2014 par l'académie de l'eau, est très ambitieux. Nous en verrons peut-être l'aboutissement autour de 2030. Il pourrait présenter un intérêt pour la statistique en général. Il s'agit d'une recherche associée à une thèse en linguistique que je mène à Bordeaux-Montaigne, avec un linguiste, Henri Portine, directeur de thèse, qui se passionne pour le projet. Nous pensons qu'il y a plusieurs strates discursives dans les discours sur l'eau : la strate technico-scientifique ; la strate technico-administrative ; la strate décisionnelle (parfois qualifiée de littérature grise). Par exemple, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé que le droit à l'eau et à l'assainissement était un droit humain. Il n'en demeure pas moins qu'il n'est pas codifié dans tous les pays de la même façon. Il y a enfin la strate du discours courant, à laquelle se rapportent par exemple, me semble-t-il, les propos de Monsieur Rousseau.

L'ambition de notre projet vise à travailler sur des corpus qui permettront d'apprécier la porosité entre les strates de langage, c'est-à-dire la faculté d'un journaliste à comprendre le discours d'un scientifique, la

³Produits Cancérogènes (ou cancérigène), mutagènes et reprotoxiques

faculté d'un scientifique de s'exprimer dans un discours qui soit compréhensible, sans relever nécessairement de la vulgarisation. Nous avons choisi le thème des inondations pour illustrer le dispositif. Nous avons par exemple étudié cinq années du quotidien britannique *The Guardian* avec le mot *flooding* (inondation). Nous avons ainsi testé une présentation graphique des résultats obtenus par textométrie, sous la forme d'un réseau des mots les plus fréquents et de leurs principaux cooccurrents. La confrontation avec les concepts introduits par thème dans l'ontologie des objets de connaissance du domaine, placée au coeur du dispositif, permet de faire émerger un lexique dans les différentes strates discursives et de rapprocher les discours des acteurs du domaine (ingénieurs, scientifiques, juristes, journalistes, etc.) à partir d'un ensemble de texte originaux. L'Académie de l'Eau lance un appel pour des contributions scientifiques en langue française et en langue anglaise sur le thème des inondations.

Michèle PAPPALARDO, Présidente

Merci pour ces informations.

René LALEMENT, directeur de la connaissance et de l'information sur l'eau, Onema

En tant qu'utilisateur de données, je voudrais souligner que nous avons des échanges constructifs avec les deux ministères, en particulier avec le SSP (service de service et prospective du ministère de l'agriculture), ce qui permet d'avancer vers des données à façon à des échelles plus appropriées lorsque celles-ci ne sont pas d'emblée construites aux échelles souhaitées. Cela dit, les besoins de la politique de l'eau évoqués par Virginie Dumoulin sont très importants pour la connaissance des activités en général. Or les données de la statistique publique sont souvent fournies à des échelles qui ne sont pas adaptées, comme Nicolas Forray l'avait également souligné. Il s'agit souvent d'échelles administratives trop larges. Les agences de l'eau ont l'habitude de traiter des données confidentielles (concernant les redevances) et aimeraient pouvoir être habilitées à traiter les données de façon à pouvoir effectuer des analyses à une échelle locale, lorsque c'est nécessaire. Je sais que cette demande se heurte à des considérations de procédure du système statistique. Il y aurait néanmoins un intérêt à permettre cette utilisation de données à titre nominatif par les agences de l'eau.

Il se pose des difficultés en termes de périodicité. Le recensement agricole est conduit tous les dix ans, alors que les Sdage sont renouvelés tous les six ans. Nous utilisons donc des données très anciennes au moment où l'on prend les décisions.

Se posent aussi des questions de seuil qui peuvent varier suivant les territoires. Nous avons par exemple besoin de données d'élevage à une échelle donnée. Nous disposons sans doute de ces données en métropole à des échelles à peu près convenables. En outre-mer, où les exploitations sont sans doute plus petites, les seuils de description de ces cheptels agricoles sont trop élevés et les offices de l'eau et les Deal⁴ souhaiteraient que les enquêtes éclairent ces éléments à un niveau plus précis. Nous avons aussi des besoins sur les drainages des parcelles.

Nous avons des échanges constants avec le SSP. Nous allons prolonger ces rencontres de façon plus technique que je ne pourrais le faire aujourd'hui.

Amélie COANTIC, Eau de Paris

Pour notre part, nous peinons à accéder aux données sur les pressions agricoles dans les aires d'alimentation de captage. Il existe des hétérogénéités territoriales mais on sent que les pratiques ne sont pas réunies pour nous permettre de développer des pratiques de protection. Les échelles spatiales sont parfois inadaptées et il en est de même sur le plan temporel.

Le producteur d'eau est également un producteur de données sur la qualité et nous peinons à réfléchir au niveau de suivi pertinent. Nous voyons des molécules émergentes, ce qui implique des coûts supplémentaires d'analyse. Il est très important, à nos yeux, de ne pas gaspiller de l'argent public à chercher des molécules qui ne sont pas présentes et de pouvoir, au contraire, détecter des molécules qui vont apparaître. Il existe un besoin de normalisation de méthodes de ce point de vue. Nous sommes aux balbutiements de ces politiques. Ce constat vaut quelle que soit la taille des opérateurs. Le rapprochement des autorités organisatrices ne va pas régler tous les problèmes techniques. Des difficultés sont liées à la complexité intrinsèque du sujet que nous traitons.

Devant la difficulté de la thématique des produits phytosanitaires, la question des pollutions émergentes de façon plus large semble également soulever des enjeux de premier plan. Je pense par exemple aux perturbateurs endocriniens. Pour les produits phytosanitaires, on essaie de reconstruire le passé. Essayons de construire des méthodes qui permettent d'anticiper ce qui nous posera problème dans dix ou quinze ans. Il existe des études scientifiques. Le monde de la recherche travaille sur ces questions. Mais entre la

⁴Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement

recherche et l'utilisation de la statistique pour le pilotage de services publics, il existe des étapes. La définition d'une stratégie ou au moins d'un calendrier serait utile sur ces questions.

Valéry MORARD, SOeS, ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

Avant les années 2000, les statistiques portaient sur des tonnages de matières. On est passé au fameux NODU. Diminuer le volume de produits phytosanitaires utilisés n'a, en soi, aucun intérêt. Il s'agit de réduire l'impact de ces produits sur la santé et l'environnement. Si l'on ne vise pas la mesure complète, autant considérer qu'il suffit de réduire les chiffres de ventes. Il faut donc déterminer si la diminution des quantités a eu ou peut avoir, en tendance, un impact sur les milieux. Nous avons essayé d'approcher cette réalité à partir des données dont nous disposions.

Une étude de l'Inra, basée sur une revue de littérature, parue cette année, soulève la question du réel intérêt de l'utilisation des pesticides si l'on intègre toutes leurs externalités. Je vous invite à vous y référer⁵.

Une question portait sur l'accès à la police et notre capacité à mesurer les utilisations illicites ou les achats par des réseaux. Ce n'est pas le travail de la statistique. C'est une question de dosage de moyens. J'ai travaillé avec la Direction de la répression des fraudes. Je puis vous assurer qu'elle est très efficace. Si nous voulons capter les achats illégaux de pesticides, les moyens pour le faire existent.

D'autres services statistiques, à l'étranger, donnent une large publicité aux statistiques de répression et de délinquance, y compris dans le domaine de l'environnement. La Commission européenne demande aux États-membres de rendre aussi visibles que possible ces problèmes de délinquance environnementale. Cette pratique (le « *name & shame* ») n'est pas dans notre tradition mais elle existe dans d'autres pays.

La redevance a été durcie sur les substances CMR. Les derniers chiffres publiés par Ecophyto indiquent pourtant une augmentation de l'utilisation de ces substances. La question de l'efficacité d'une redevance – quel niveau –, par rapport à ce type de substance, reste donc entière.

Michèle PAPPALARDO, Présidente

Avez-vous des éléments de réflexion sur la question de la prise en charge des besoins futurs par le système statistique ?

Valéry MORARD, SOeS, ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

Une première condition réside dans l'existence de la mesure. S'agissant des micropolluants et des substances polluantes émergentes, nous sommes dépendants des données. Nous avons travaillé il y a trois ans sur un panel beaucoup plus large de micropolluants, en essayant d'exploiter tout ce qui était dans les « radars » de détection. Il est très difficile d'obtenir une approche synthétique car chaque agence de l'eau peut avoir des programmes particuliers. Nous retombons ainsi dans des visions territorialisées, qui manquent parfois de constance dans la durée. Une campagne sera conduite sur un produit durant un an ou deux, puis l'on va passer à autre chose. Or il faut sans doute faire preuve de vigilance et de constance au regard d'une molécule susceptible de poser des problèmes. La statistique pourra exploiter des données s'il existe un réseau de mesures. Il faut donc plutôt se tourner vers les autorités de tutelle. Le spectre des perturbateurs endocriniens est en tout cas très large.

Béatrice SEDILLOT, responsable du service statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture

Je ne reviendrai pas sur les enjeux liés aux pesticides pour la santé publique et l'environnement, qui sont bien identifiés, ni sur l'évolution nécessaire des pratiques agricoles. Vous avez évoqué la nécessité de pouvoir mesurer les itinéraires techniques et les enjeux économiques de la modification des pratiques agricoles. Tel est l'objet des enquêtes de pratiques culturales, qui se sont développées depuis quelques années. Les toutes premières datent de 2001 pour les grandes cultures. On a étendu le spectre de l'observation des itinéraires techniques et des traitements à la viticulture à partir de 2006 puis aux fruits et aux légumes à partir de 2013, bénéficiant en cela d'une partie des redevances de l'Onema (lequel finance en partie ces enquêtes, qui sont coûteuses). Les enquêtes de la statistique publique ont indéniablement apporté un « plus » au regard de ce dont nous disposions il y a une dizaine d'années. Nous les mettons à la disposition de chercheurs afin de pouvoir mener des travaux sur l'impact de l'agriculture sur l'environnement. Elles peuvent aussi être utilisées dans le cadre de modélisations.

Pour obtenir des données plus précises, de façon régulière, à des échelons géographiques très fins, il faut disposer de remontées administratives. L'enquête statistique ne sera jamais suffisamment précise à un niveau géographique extrêmement fin. Le recensement agricole, qui fournit des données sur la structure des

⁵ The Hidden and External Costs of Pesticide Use. Denis Bourguet and Thomas Guillemaud (INRA) . Sustainable Agriculture Reviews. 2016

exploitations à la commune, est effectué tous les dix ans. Il représente un coût humain et financier très élevé. Il est inenvisageable de le réaliser tous les ans.

Michèle PAPPALARDO, Présidente

Le souhait exprimé visait plutôt sa réalisation tous les six ans.

Béatrice SEDILLOT, responsable du service statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture

L'objectif est d'utiliser de plus en plus les données administratives à des fins statistiques car ce sont souvent les seules à permettre de disposer d'informations extrêmement régulières à un niveau géographique très fin. La BNDV constitue de ce point de vue une source complémentaire aux enquêtes de pratiques culturales. Une amélioration réside aujourd'hui dans la possibilité de localisation des ventes grâce au code postal de l'acheteur, ce qui n'était pas possible auparavant.

Jean-Louis JANIN, Académie de l'eau

Qu'en est-il des enquêtes PK (pratiques culturales) ?

Béatrice SEDILLOT, responsable du service statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture

Les enquêtes PK et « produits phytosanitaires » comportent un bloc commun tous les trois ans, concernant les produits phytosanitaires. Sur une parcelle identifiée, l'exploitant décrit tous les traitements qu'il a effectués, sachant qu'il a l'obligation de répertorier dans un cahier tous les traitements qui ont été appliqués, distingués par produit.

Jean-Louis JANIN, Académie de l'eau

Les chercheurs peuvent utiliser ces données.

Béatrice SEDILLOT, responsable du service statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture

Tout à fait. L'Inra et l'Irstea les utilisent, ainsi que certains instituts techniques, dans le cadre d'une procédure *via* le comité du secret. Les données d'enquête sont alors mises à la disposition des chercheurs au sein du centre d'accès sécurisé de données (CASD).

Sophie GAUDAL, CFDT

Les enquêtes permettent-elles d'évaluer les effets de la contractualisation liée aux mesures agro-environnementales de la politique agricole commune ? Les agriculteurs sont très attachés à la contractualisation. On évoque aujourd'hui le paiement pour des services environnementaux. L'inquiétude de la CFDT porte sur l'éventuelle apparition de doublons dans les aides publiques attribuées, sans vérifier la réalité de la contrepartie ni l'éco-conditionnalité de la mesure. Vos enquêtes permettent-elles de vérifier la portée de ces mesures contractuelles et de mettre en lumière une évolution dans un sens ou dans un autre ?

Béatrice SEDILLOT, responsable du service statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture

Les enquêtes sur les pratiques culturales sont réalisées au niveau des parcelles et peuvent permettre de mesurer l'évolution de certaines pratiques au fil du temps. Nous y introduisons parfois un petit bloc limité de questions plus qualitatives sur la mobilisation par les exploitants de certains dispositifs. Entre deux recensements agricoles, des enquêtes sont effectuées tous les trois ans auprès de 10 % des exploitations (soit 50 000 exploitations). Nous y collectons essentiellement des informations de structures mais nous pouvons là aussi introduire un nombre limité de questions complémentaires. À ce stade, nous n'avons pas de bloc de questions qui permette actuellement d'approcher précisément le sujet que vous évoquez. Une piste possible pourrait être de récupérer l'information sur la contractualisation dans d'autres sources et de procéder à des appariements.

IV. PROPOSITION D'AVIS

Dominique ALLAIN, Cnis

Le premier avis que nous vous soumettons porte plutôt sur les ressources et la distribution. Il est le suivant :

« Le Conseil a pris connaissance avec un grand intérêt du panorama qui lui a été présenté sur les données statistiques concernant l'eau. Ce panorama, centré sur la ressource en eau, sa distribution et sa qualité, offre au Conseil une vision d'ensemble du système d'information existant, particulièrement appréciable compte tenu de la multiplicité des sources d'information. La commission a pris connaissance des efforts faits par l'État et ses établissements publics pour mettre à disposition ces informations, avec un souci d'accompagnement pédagogique des utilisateurs et de pertinence des systèmes d'information, mais note cependant :

- une demande d'enrichir la base de données Sispea par des variables issues d'une part de la statistique publique, relative notamment aux caractéristiques des logements, aux accès aux services et d'autre part aux conditions économiques de gestion des services d'assainissement dans le but de permettre des approches multi-dimensions (social, économique et environnemental) ;

- l'intérêt que les informations issues des collectivités locales relatives à la gestion de l'eau par les services d'eau et d'assainissement soient davantage exploitées par la statistique publique. En conséquence, le Conseil recommande qu'une expérimentation soit lancée afin d'expertiser l'utilisation de ces informations à des fins statistiques.

Ces échanges se feront dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

La commission souhaite par ailleurs que, dans un délai à définir, les questions relatives aux captages et au prix de l'eau lui soient présentées dans leur ensemble ».

Les « efforts faits par l'État pour mettre à disposition ces informations », dans le premier paragraphe, renvoient notamment à la politique qui se déploie au travers d'Hackathons, qui ont notamment pour objectif de vérifier que les utilisateurs parviennent à récupérer des données.

Amélie COANTIC, Eau de Paris

Pourquoi se limiter au logement, alors que les activités économiques ont un lien avec la nature et la composition du petit cycle de l'eau au sein d'une collectivité ?

Michèle PAPPALARDO, Présidente

Il y avait un lien très direct avec une demande de l'Onema. Nous pourrions ajouter « notamment ».

Sophie GAUDAL, CFDT

J'ai soulevé la question de la possibilité de captation des comportements des usagers. Lorsqu'un usager renonce à utiliser de l'eau, le mesure-t-on ? L'analyse de l'eau ne doit pas être isolée de l'analyse sociale de la pauvreté. Les études montrent qu'il existe une très forte élasticité-prix de la consommation d'eau.

Dominique ALLAIN, Cnis

J'avais l'impression que cet échange était retracé par la mention « dans le but de permettre des approches multi-dimensions ». Nous pourrions ajouter « social, économique et environnemental » afin de préciser les dimensions à donner aux approches évoquées.

Incluant les modifications discutées en séance (qui y figurent ci-dessus en bleu), l'avis est adopté par la commission.

Dominique ALLAIN, Cnis

Le deuxième avis que nous vous soumettons est le suivant :

« La commission recommande qu'un croisement des données relatives aux pressions et aux impacts sur la qualité des eaux puisse être opéré, notamment en ce qui concerne les pollutions diffuses. Cela suppose un rapprochement des données issues de la statistique publique (données sectorielles agricoles, données socio-économiques, etc.) et des données produites dans le cadre du système d'information sur l'eau. L'objectif est de rendre disponibles les différentes données pour tous les utilisateurs aux échelles pertinentes spatiales et temporelles pour éclairer le débat public et fournir un appui au pilotage et à l'évaluation de l'action publique, dans le cadre des règles de mise à disposition en vigueur ».

Jean-Louis JANIN, Académie de l'eau

Pourrions-nous ajouter que la recherche doit disposer de données fines ?

Dominique ALLAIN, Cnis

Cet objectif était pris en compte en indiquant « tous les utilisateurs ».

Sophie GAUDAL, CFDT

J'ajouterais, après « données socio-économiques », « évaluation des mesures contractuelles ». Je considère que les mesures agro-environnementales de la PAC requièrent une évaluation publique et transparente pour les citoyens.

J'ai trouvé une seule étude, en France, qui porte sur l'évaluation de l'impact des mesures agro-environnementales. Elle date de 2013 et constitue une recherche indépendante qui n'a rien à voir avec le ministère de l'agriculture – alors qu'elle aurait pu être commandée par ce dernier. Nous devons examiner les choses de façon plus précise. Il ne suffit pas de montrer du doigt les agriculteurs. Il faut les accompagner, ce qui suppose une analyse sociologique de leurs comportements. Nous devons nous en donner les moyens car les montants d'aides publiques sont trop élevés et les coûts trop socialisés pour que nous n'allions pas à un niveau aussi fin d'analyse. On détruit de l'emploi agricole aujourd'hui faute d'aller dans ce niveau de précision.

Michèle PAPPALARDO, Présidente

Il sera possible d'utiliser l'avis dans le sens que vous indiquez, tel qu'il a été modifié jusqu'à présent.

Amélie COANTIC, Eau de Paris

S'agissant de seuils pertinents, est-il seulement question de seuils spatiaux ou de temporalités ?

Michèle PAPPALARDO, Présidente

Nous pouvons ajouter une parenthèse à ce sujet.

Jean-Louis JANIN, académie de l'eau

La statistique administrative relative aux aides de la PAC est incluse dans ces enquêtes. Nous avons travaillé sur ce sujet il y a une vingtaine d'années.

Béatrice SEDILLOT, responsable du service statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture

Ce sujet fait partie des questions mobilisables par la statistique publique et par les chercheurs.

Incluant les modifications discutées en séance (qui y figurent ci-dessus en bleu), l'avis est adopté par la commission.

V. CONCLUSION

Michèle PAPPALARDO, Présidente

Merci à tous pour votre participation. Notre prochaine réunion aura lieu mi-novembre, sur un thème qui reste à préciser.

La séance est levée à 18 heures 30.